



HAL
open science

Étudier, enseigner, raconter le français. Les bonheurs de l'indiscipline

Cendrine Pagani

► **To cite this version:**

Cendrine Pagani. Étudier, enseigner, raconter le français. Les bonheurs de l'indiscipline. Linguistique. Université Paris Cité, 2023. tel-04859948

HAL Id: tel-04859948

<https://hal.science/tel-04859948v1>

Submitted on 31 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cendrine Pagani-Naudet

**BCL UMR 7320 (Université Côte d'Azur)
HTL 7597, (Université Paris Cité)**

**Dossier constitué en vue de l'obtention de
l'Habilitation à diriger des recherches**

**Volume I
Synthèse des travaux**

**Étudier, enseigner, raconter le français.
Les bonheurs de l'*indiscipline***

Jury

**Gilles Siouffi, Professeur des universités, Université Sorbonne
(Président)**

**Sabine Lardon, Professeure des universités, Université Lyon 3
(Rapporteure)**

Sophie Prévost, Directrice de recherches, CNRS (Rapporteure)

**Bernard Colombat, Professeur des universités, Université Paris Cité
(Membre)**

**Jean-Marie Fournier, Professeur des universités, Université Sorbonne
Nouvelle-Paris 3 (Membre)**

**Julie Glikman, Professeure des universités, Université de Lorraine
(Membre)**

Sommaire

I. Curriculum Vitae	2
II. Liste des travaux et publications	4
III. Synthèse des travaux	
Étudier, enseigner, raconter le français. Les bonheurs de l'indiscipline	10
1. Introduction. À la recherche de la synthèse	11
1.1. Comment peut-on être enseignante (dans le secondaire) et chercheuse(?) ?...	11
1.2. Comment peut-on être spécialiste ?	13
2. Histoire de la dislocation	15
2.1. La dislocation et les constructions disloquées	15
2.2. Ce qui disent les textes	18
2.3. Ce que disent les grammaires	23
3. Histoire du conditionnel	34
3.1. Terminologie et classement	35
3.2. Histoire des exemples	38
4. Lire les grammaires	40
4.1. Des auteurs, des textes, des livres	40
4.2. Une œuvre : <i>L'Essay d'une parfaite grammaire</i>	43
4.3. Un auteur : Louis Meigret	49
5. Recherche et pratiques enseignantes	56
5.1. Métalangage et transmission des savoirs	56
5.2. (Faire) chercher	58
Références bibliographiques	60
IV. Activités significatives	64
V. Animation et encadrement	67
VI. Projets et perspectives de recherche	68

Remerciements

Je crois que j'ai rarement terminé un message adressé à Bernard Colombat sans lui dire « merci ». Même si l'occasion peut paraître ici la plus convenue qui soit, je le remercie encore pour son soutien amical, ses conseils précis et souvent décisifs, mais aussi pour son exemple : sa généreuse érudition et son exigence scientifique ont été pour moi des moteurs précieux durant toutes ces années.

Je remercie chaleureusement les membres du jury et les rapporteurs : Jean-Marie Fournier, Julie Glikman, Sabine Lardon, Sophie Prévost et Gilles Siouffi.

Merci enfin à celles et ceux qui tout au long des réunions d'équipes, des colloques, des projets et des publications communes, m'ont ouvert des horizons et m'ont permis d'avancer dans mon parcours de recherche dans la joie et l'amitié.

I. Curriculum Vitae

1. Situation actuelle

Professeure agrégée de Lettres modernes, au Lycée Honoré d'Estienne d'Orves (Nice)

Membre associé au laboratoire BCL, « Bases, Corpus, Langage », UMR 7320, Université Côte d'Azur/CNRS, équipe « Linguistique de l'énonciation ».

Membre associé au laboratoire HTL, « Histoire des théories linguistiques », UMR 7597, Université Paris Cité/CNRS, équipe

2. Formation et diplômes

(2002, 2007, 2012) Qualification en 7^e et 9^e sections.

(2002) Doctorat en Langue et Littérature françaises, *La dislocation XII^e-XVII^e siècles. Histoire d'un procédé de style*, sous la direction d'E. Kotler, Université de Nice Sophia Antipolis. Mention très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité.

(1997) Agrégation de Lettres modernes

(1995) Capes de Lettres modernes

(1995) Maîtrise de Lettres modernes, Université de Nice Sophia Antipolis.

Titre du mémoire : *L'écriture de la peste*. Mémoire dirigé par Colette Guedj. (Mention Très bien)

(1994-1995). Erasmus à Bologne. Sciences politiques.

(1994) Diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux (Option Sciences politiques et sociales. Mention Assez bien)

3. Activités d'enseignement

Dans le secondaire :

Depuis septembre 2006. En poste au lycée Honoré d'Estienne d'Orves (Nice)

2000-2006. En poste au collège Port-Lympia (Nice)

1998-2000. Titulaire sur zone de remplacement (Nice)

1997-1998. Agrégée stagiaire (Lycée Beausite, Nice)

1995-1966. Certifié stagiaire (Collège Romée, Villeneuve-Loubet, Alpes maritimes)

Dans le supérieur :

2000-2004. Chargée de cours auprès des élèves de khâgne du lycée Masséna (ancien français)

2004-2005. Chargée de TD, niveau L1 (grammaire), Université Nice Sophia Antipolis, Département Lettres modernes.

2006-2007. Chargée de TD, niveau L2 (ancien français), Université Nice Sophia Antipolis, Département Lettres modernes.

2008-2014. Chargée de cours et de TD. Niveau L2. (Morphologie historique du français), Université Nice Sophia Antipolis, Département Sciences du langage.

En milieu carcéral (vacations)

Depuis la rentrée 2021. Maison d'arrêt de Nice, quartier hommes. Cours de français (niveau fin de collège-lycée)

4. Participation à des jurys de concours

2016-2019. Membre du jury du CAPES externe de Lettres Modernes. Épreuve de langue

II. Liste des travaux et publications

1. Ouvrages

1. *(2005) *La dislocation du XII^e au XVII^e siècle. Histoire d'un procédé de style*, Paris, H. Champion. 285 p.
 2. (2021) *Laurent Chiflet. Essay d'une parfaite grammaire de la langue française*, Paris, Classiques Garnier, (Grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e s., 3), 525 p.
- Inédit rédigé en vue de l'habilitation : *Une histoire du conditionnel XVI^e-XVIII^e siècles* (330p.)

2. Direction d'ouvrages

3. (2021) *Actualités de Louis Meigret, humaniste et linguiste*, (co-dirigé avec V. Montagne), Paris, Classiques Garnier, 383 p.
4. (en préparation) *Les traductions de Louis Meigret. Une contribution à l'humanisme français*, numéro thématique pour la revue *Réforme Humanisme Renaissance*.

3. Chapitres d'ouvrages

5. (2021) « I, 2. Histoire de la description de la prosodie », co-auteurs Christelle Dodane, Claudia Schweitzer, dans Christelle Dodane et Claudia Schweitzer (dir.), *Histoire de la description de la parole : de l'introspection à l'instrumentation*, p. 55-90.
- 5bis. (2021) « I, 3. Évolution de la notation de la prosodie », co-auteurs Claudia Schweitzer, Christelle Dodane, dans Christelle Dodane et Claudia Schweitzer (dir.), *Histoire de la description de la parole : de l'introspection à l'instrumentation*, p. 91-132.
6. (2021) « Actualités de Louis Meigret », dans C. Pagani-Naudet et V. Montagne (dir.), *Actualités de Louis Meigret, humaniste et linguiste*, Paris, Classiques Garnier, p. 9-28. En ligne sur le site de l'éditeur, <https://classiques-garnier.com/actualites-de-louis-meigret-humaniste-et-linguiste-actualites-de-louis-meigret.html?displaymode=full>
7. (2019) « 1560-1572. Ramus et ses exemples », dans Jean-Marie Fournier, Valérie Raby, Aimée Lahaussais (éd.), *Grammaticalia. Hommage à Bernard Colombat*, ENS éditions, Lyon. [En ligne : <https://books.openedition.org/enseditions/12237?lang=fr>]
8. (2017) « Grammairiens, linguistes, grammatistes. Une question de style », dans Richard Faure, Arnaud Zucker, Sylvie Mellet (éd.), *Poétique de la syntaxe, rythmique de la prose. Hommages à Michèle Biraud*, ADRA, Paris, De Boccard, pp. 111-115.
9. (2012) « Comment lire la lettre de la prairie », dans Lignereux, Cécile (dir.) *Lectures de Madame de Sévigné. Lettres de l'année 1671*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 119-132.

10. (2010) « Constructions en *c'est* chez Montaigne », co-auteur Véronique Montagne, dans Mathilde Vallespir et Roselyne de Villeneuve (éd.), *Styles, genres, auteurs* 10, pp. 33-51.
11. (2005) « Les marqueurs de type *quant à* du *Pantagruel* au *Quart Livre* », dans A. Jaubert (dir.), *Cohérence et cohésion : étapes et relais pour l'interprétation, Langages*, ENS Editions, Paris, pp. 63-78. [En ligne : <https://books.openedition.org/enseditions/138>]

4. Éditions de textes en ligne annotés

12. (2011) Laurent Chiflet, *Essay d'une parfaite Grammaire de la langue françoise*, Anvers, Jacques Van Meurs, 1659, 264 p., dans B. Colombat, J.-M. Fournier, W. Ayres-Bennett (éd.), *Grand Corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue (XIV^e-XVII^e s.)*, Paris, Classiques Garnier.
13. (2022) Claude Buffier, *Grammaire françoise sur un plan nouveau pour en rendre les principes plus clairs et la pratique plus aisée*, Paris, N. Le Clerc et al., 1709, 502 p., dans B. Colombat (éd.), *Corpus des grammaires françaises du XVIII^e s.*, Paris, Classiques Garnier.

5. Articles dans des revues à comité de lecture répertoriées

14. (en préparation) « Bretin, lecteur de Meigret », dans C. Pagani-Naudet (dir.), *Postérité et actualité de Louis Meigret traducteur, RHR* (décembre 2024).
15. (en préparation) « Meigret dans tout son ECLA », co-auteurs Collectif HEO, dans C. Pagani-Naudet (dir.), *Postérité et actualité de Louis Meigret traducteur, RHR* (décembre 2024).
16. (2022) « La grammaire scolaire en France d'après la *Terminologie grammaticale* de 2020 » dans *Le Langage et l'Homme*, 2022-1, Grammaires scolaires du français et traditions nationales : histoire, enjeux et perspectives au sein de la francophonie du Nord, numéro coordonné par Michel Berré, Jan Goes, Irène-Marie Kalinowska et Sophie Piron, p. 189-204.
17. (2018) « Ponctuer en 1550. L'exemple de Louis Meigret », dans Stéphane Bikialo et Julien Rault (dir.) *Imaginaires de la ponctuation*, LINX n°75. [En ligne: <https://journals.openedition.org/linx/1858>]
18. (2017) « De l'admiration à l'exclamation. Élaboration d'un concept ou construction d'un problème », dans Richard Faure (dir.) *Exclamation et intersubjectivité, Revue de Sémantique et Pragmatique*, 40, pp. 59-77. [En ligne : <https://journals.openedition.org/rsp/290>]
19. (2014) « L'amplification dans le discours grammatical. XVI^e-XVII^e), dans Stéphane Macé (dir.) *Sur l'amplification, Exercices de rhétorique*, ELLUG. [En ligne : <https://journals.openedition.org/rhetorique/362>]
20. (2013) « L'architecte, figure du grammairien ? », dans Geneviève Salvan (dir.) *Figures et contexte(s), Le discours et la langue* 4.2, pp. 27-37.

21. (2012) « Le conditionnel dans les grammaires du français », dans Jacques Bres, Sophie Azzopardi et Sophie Sarrazin (dir.) *Ultériorité dans le passé et valeurs modales, Faits de langue*, n°40. [En ligne :

22. (2012) « Prolepse et dislocation. Notions rivales ou complémentaires ? », *De Lingua Latina, revue de linguistique latine en ligne du Centre Alfred Ernout*, n° 7 (numéro thématique sur la prolepse). [En ligne : <https://lettres.sorbonne-universite.fr/numero-7-etudes-sur-la-prolepse>]

23. (2005) « Le Français, de la langue une à une langue seconde », dans *Approches pédagogiques et Instruments didactiques pour le plurilinguisme*, Synergies Italie, n°2, pp. 127-134. [En ligne : <https://gerflint.fr/Base/Baltique3/baltique3.html>]

6. Comptes rendus

24. (2018) « Steuckardt Agnès & Thorel Mathilde, *Le jugement de l'oreille (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Champion », 2017, *Histoire Épistémologie Langage*, tome 40, fascicule 2, 2018. La tradition linguistique arabe et l'apport des grammairiens arabo-andalous. pp. 159-162. [https://www.persee.fr/doc/hel_07508069_2018_num_40_2_3679_t10_0159_0000]

25. (2019) « Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue française*. Édition critique par Wendy Ayres-Bennett. Paris, Classiques Garnier », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 4-2019, p. 963-965.

26. (2022) « Gilles Siouffi, éd. 2020. *Une histoire de la phrase française des Serments de Strasbourg aux écritures numériques* », co-auteur Nathalie Fournie, *Histoire Épistémologie Langage*, 44-1, p. 205-212 [en ligne : <https://journals.openedition.org/hel/2309>].

7. Actes de colloques

27. (à paraître) « Éloge de la naïveté », co-auteur Nathalie Fournier, Actes du colloque SHESL-HTL janvier 2020, Paris.

28. (2022) « Formes et fonctions de la définition dans quelques grammaires françaises de la Renaissance et l'âge classique », dans Véronique Montagne (dir.), *Stratégies de la définition*, Actes du colloque « Approches linguistiques de la définition », Nice octobre 2021, Paris, Garnier, p. 159-173.

29. (2020) « L'exercice. Spiritualité et pédagogie jésuite », *L'exercice dans l'histoire de l'enseignement des langues* (colloque de la SIHFLES, Mons 2018), *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*. [en ligne : <https://journals.openedition.org/dhfles/6722>].

30. (2020) « L'orthographe, l'affaire des linguistes ? », dans *Transcrire, écrire, formaliser*, 2, Actes du colloque du CerLiCO (Orléans 2011), *Travaux linguistiques du CERLICO*, 31, Presses universitaires de Rennes.

31. (2019) « *C'est, c'est quand*. Définir dans les grammaires XVI^e siècle et dans l'oral contemporain », co-auteur Mylène Blasco, Actes du colloque Diachro VIII (Strasbourg 2017), *Le français en diachronie Moyen français - Segmentation des énoncés - Linguistique textuelle*, ELiPhi Éditions de Linguistique et de Philologie, Coll. Travaux de Linguistique Romane, p. 135-145.
32. (2018) « Les Flandricismes. Histoire de la grammaire et histoire de la langue » co-auteur Michel Berré, dans B. Colombat, B. Combettes Valérie Raby et G. Siouffi, *Histoire des langues et histoire des représentations linguistiques*, Actes du colloque SHESL, SIDF 2016, Paris, Champion, p. 501-518.
33. (2017) « Grammaire et corpus, l'exemple de l'*Essay d'une parfaite grammaire* de Laurent Chiflet », dans « Table ronde : Des corpus linguistiques avant les corpus électroniques », *Dossiers d'HEL*, SHESL, 11, 2017, *Analyse et exploitation des données de corpus linguistiques*, pp. 97-117. [En ligne : <https://shesl.org/index.php/dossier11-analyse-exploitation-corpus/>].
34. (2014) « La langue des grammairiens est-elle une langue exemplaire ? », dans Wendy Ayres-Bennett et Thomas Rainsford (dir.), *L'Histoire du français. États des lieux et perspectives*, Paris, Garnier.
35. (2014) « Le bel ordre de Laurent Chiflet », dans Julie Lefebvre, Jacqueline Léon, Christian Puech (éd.), *Colloque SHESL-HTL 2013. Écriture(s) et représentations du langage et des langues*, Dossiers HEL, 9 [En ligne : <https://shesl.org/index.php/dossier9-ecritures-et-representations/>].
36. (2014) « Terminologie et représentations linguistiques Le cas des formes en *-rais* au XVI^e siècle », co-auteur Marie-Hélène Lay, *Du réel à l'irréel. Diversité des langues et représentations métalinguistiques*, Actes du colloque de Bordeaux III, 1-2 juin 2012, *Travaux linguistiques du CERLICO*, 25, Presses universitaires de Rennes.
37. (2012) « Du Tretté au Traicté. Meigret revu et corrigé par Robert Estienne » dans Jean-Louis CHISS, Dan Savatovsky, Danielle Candel, Jacqueline Léon, *La Disciplinarisation des savoirs. Histoire et épistémologie*, Actes du colloque SHESL-HTL, 29 et 30 janvier 2010, Paris, Dossiers HEL n°5. [En ligne : <https://shesl.org/index.php/dossiers5-disciplinarisation/>].
38. (2012) « Les formes en *-rais* et le conditionnel. Histoire de la langue et histoire des grammaires », dans Bernard Colombat, Jean-Marie Fournier, Valérie Raby (éd.), *Vers une histoire générale de la grammaire française? Matériaux et perspectives*, (Actes du colloque de la SHESL, Paris, 27-29 janvier 2011), Paris, H. Champion, p. 617-630.
39. (2010) « Le statut de l'exemple dans quelques grammaires du XVI^e siècle », dans Paul Cappeau, Hélène Chuquet et Freiderikos Valetopoulos (éd.), *L'exemple et le corpus, quel statut ?* (Actes du colloque du CERLICO Orléans juin 2009), Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 219-234.

40. (2010) « Emphase et dislocation », dans Olivier Pedeflous et Mathilde Levesque (éd.), *L'Emphase : copia ou brevitās (XVI^e-XVII^e siècles)*, (Actes de la journée d'étude organisée le samedi 28 mars 2009, Paris IV), Paris, PUPS, p. 37-48.
41. (2010) « Les relatives sans antécédent, relatives ou corrélatives », dans Mathieu Avanzi, Marie-Josée Béguelin, Marc Bonhomme et Gilles Corminboeuf (éd.) *La parataxe. vol. 2 : Structures, marquages et exploitation discursive*, (Actes du 1^{er} colloque de Macro-syntaxe, Neuchâtel, février 2007), Berne, Peter Lang, p. 241-255.
42. (2010) « Ellipse, omission, pléonasme, redondance, dislocation ... A qui la faute ? », dans P. Danler, M. Iliescu, H. Siller-Runggaldier et G. Rosensteiner (éd.), *XXVème Congrès international de linguistique et philologie romanes*, (Innsbruck, septembre 2007), Tübingen, Niemeyer.
43. (2010) « Jeux de miroirs dans le *Manuscrit retrouvé à Saragosse. Étude de la dixième journée* », *Actes du colloque L'assiette des fictions. Enquêtes sur l'autoréflexivité dans le romanesque*, Paul Pelckmans, Jan Herman, François Rosset et Adrien Pachoud (éd.), Louvain, Peeters, p. 409-420.
44. (2009) « Grammaire et prosodie dans la grammaire de Louis Meigret », dans Daniel Roulland (éd.), *Grammaire et prosodie*, (Actes du colloque du CERLICO *Grammaire et prosodie*, Rennes 30 et 31 mai 2008), Presses Universitaires de Rennes, p. 39-57.
45. (2009) « Dislocation et reprise du sujet », dans D. Apothéloz, B. Combettes & F. Neveu (éd.), *Les linguistiques du détachement*, (Actes du colloque de Nancy, 7-9 juin 2006), Berne, Peter Lang, coll. "Sciences pour la communication", p. 401-412.
46. (2008) « Ellipse et jugement de grammaticalité, la syntaxe du pronom personnel sujet XVI^e- XVII^e siècles », dans J.-C. Pitavy et M. Bigot (éd.), *Du schème de phrase aux règles discursives* (Actes du colloque international de linguistique 27 et 28 octobre 2005), Presses universitaires de Saint-Etienne, p. 57-66.

8. Communications non publiées ou à venir

47. (2023) « Les futurs dans les grammaires » colloque SHESL Paris, 12-13 janvier 2023.
48. (2022). Présentation de l'édition critique de l'*Essay d'une parfaite grammaire*, GEHLF (communication invitée)
49. (2021) « Louis Meigret et la réutilisation des données », Colloque CAHIER, Bordeaux, juin 2021.
50. (2018) « L'*Essay d'une parfaite grammaire*, une œuvre politique ? », Communication présentée à l'occasion de la 16^e journée d'étude sur les grammaires françaises de l'âge classique, *Editer les grammaires françaises (papier et numérique) : état des lieux*, Paris, Paris Diderot, 16 novembre 2018.
51. (2016) « Normes et variation dans les grammaires » (communication invitée), Journées d'études *Norme et variation*, Poitiers, novembre 2016.

52. (2016) « Histoire des grammaires et changement linguistique », Colloque *Changement linguistique et phénomènes sociétaux*, Lyon mars 2016

53. (2011) « La segmentation dans les grammaires du français. De l'écrit à l'oral. Interprétations et réinterprétations », *(Dés-)organisation de l'oral ? De la segmentation à l'interprétation*, Mars 2011, Rennes 2

54. (2010) « Pronom personnel et personne verbale dans les premières grammaires du français ». Communication présentée à l'occasion de la 8^e journée d'étude sur les grammaires françaises de l'âge classique. *Le Verbe dans les grammaires françaises*. Rennes 2, 15 juin 2010.

9. Site internet

55. (2022) Site Louis Meigret. <https://meigret.jp.fr/>

III. Synthèse des travaux de recherche

Étudier, enseigner, raconter le français. Les bonheurs de l'indiscipline

1. Introduction. À la recherche de la synthèse

- 1.1. Comment peut-on être enseignante (dans le secondaire) et chercheuse(?) ?
- 1.2. Comment peut-on être spécialiste ?

2. Histoire de la dislocation

- 2.1. La dislocation et les constructions disloquées
- 2.2. Ce qui disent les textes
- 2.3. Ce que disent les grammaires

3. Histoire du conditionnel

- 3.1. Terminologie et classement
- 3.2. Histoire des exemples

4. Lire les grammaires

- 4.1. Des auteurs, des textes, des livres
- 4.2. Une œuvre : *L'Essay d'une parfaite grammaire*
- 4.3. Un auteur : Louis Meigret

5. Recherche et pratiques enseignantes

- 5.1. Métalangage et transmission des savoirs
- 5.2. (Faire) chercher

1. Introduction. À la recherche de la synthèse

« Ainsi le meilleur pour vous est l'incertitude, et qu'après la possession vous ayez toujours de quoi désirer : c'est un secret dont on ne s'était pas encore avisé ».

La Fontaine, *Les Amours de Psyché et Cupidon*

1.1. Comment peut-on être enseignante (dans le secondaire) et chercheuse(?) ?

Je n'entends pas revenir ici (pas maintenant) sur une dualité du métier que Max Weber considérait comme un problème, à savoir qu'être professeur et être savant exige des qualités qui ne coïncident pas forcément¹. Plus simplement, je souhaite préciser quelles ont été les conditions dans lesquelles j'ai mené mes activités de recherche : j'enseigne dans le secondaire, depuis 1995 et en m'inscrivant en 1998 en doctorat, j'ai exprimé une « vocation de savant » (Weber 1959, p. 53) qu'il a fallu ajuster avec mon travail de professeure en collège et en lycée. Ces circonstances ne sont pas insolites : beaucoup de jeunes chercheurs cumulent exercice dans le secondaire et activité de recherche. En général, toutefois, une carrière se dessine, dans le supérieur ou dans le secondaire. Pour ma part, les choses se sont figées : ni recrutement dans le supérieur, ni renoncement à la recherche.

Je suis, d'abord et officiellement, professeure de lettres modernes. Au cours de ma carrière, j'ai parcouru tout le spectre des possibilités offertes à une enseignante dans le secondaire (de la classe de 6^e à la Terminale), auxquelles sont venues s'ajouter des charges de cours à l'Université et plus récemment en milieu carcéral. Même si je bénéficie d'un rattachement institutionnel (comme membre associé aux laboratoires « Bases, Corpus, Langage » [Université de Nice], et « Histoire des Théories Linguistiques » [Université de Paris]), la recherche est une part de ma vie qui n'est pas reconnue comme une activité professionnelle, mais tolérée, comme un loisir insolite ou une étrange passion. Ce statut, qui d'ailleurs n'en est pas un, explique la nature et le rythme de mes travaux, et certaines orientations récentes. À l'heure du bilan, je remercie les hasards de la vie, qui, en me maintenant en dessous de mon « niveau d'incompétence »², m'ont prémunie contre l'usure du métier, et entretenu une forme d'enthousiasme vis-à-vis de la recherche. Recherche menée

1 « Tout jeune homme qui croit avoir la vocation de savant doit se rendre compte que la tâche qui l'attend présente un double visage. Il doit posséder non seulement les qualifications du savant, mais aussi celle du professeur. Or, ces deux aspects ne coïncident absolument pas » (Weber 1959, p. 59).

2 Lecture de ma situation d'après le principe de Peter. Il y a sans doute de la présomption à le dire, mais voyons-le comme une consolation.

librement³, en collaboration avec mes équipes de rattachement, mais sans pression bibliométrique ni injonction administrative. Au-delà de l'équilibre personnel, exercer dans le secondaire offre un cadre propice à une réflexion qui nécessite un contact avec ce qu'on pourrait appeler « le terrain ». Lorsqu'on travaille sur l'histoire de la langue, de sa grammaire et de son enseignement, être face à des élèves, dans une sorte d'urgence didactique, voilà qui est loin d'être neutre ou négligeable.

D'un point de vue épistémologique, cela signifie que l'on devient l'objet de sa propre recherche. Il y a là un biais qui exige une régulière prise de distance. Au fil des années, je n'ai pas réussi à transformer ma position en posture scientifique, à organiser mon milieu professionnel comme un lieu d'enquête et de recueil de données. Il aurait été aisé de constituer des corpus d'apprenants⁴, de concevoir des protocoles expérimentaux, d'asseoir ou d'infirmer par des données quantitatives des observations restées à l'état diffus. Ce type d'investigation (en ce qu'il suppose de préméditer des activités en vue d'une fin qui est étrangère à la formation des élèves) ne correspondait pas à ma démarche d'enseignante. J'ai même très vite renoncé à recenser dans les copies les productions d'élèves en rapport avec mes sujets de recherche⁵. Les allers-retours entre pratique et recherche existent mais ils sont d'une autre nature, ils s'inscrivent dans une relation dynamique, ramenant la recherche au cœur de la pratique et la pratique au cœur de la recherche (voir *infra*, 4. « Histoire et enseignement du français »).

Le milieu professionnel ne se limite pas à la salle de classe. Il y a aussi les échanges avec les collègues. La salle des professeurs est un lieu où s'observent toutes sortes de représentations sur la langue, sur son histoire, sur son enseignement, où s'exprime la norme sociale. Là encore, comment rester soi-même ? Éviter la posture fautive de l'observatrice muette (qui note et n'en pense pas moins), ni la position surplombante de celle qui sait, et transforme la pause-café en cours magistral. Bien sûr il est important de débattre, de partager la connaissance et d'investir les lieux communs. Mais il faut aussi écouter, comprendre, et admettre l'efficacité de certaines routines. Les années ont ainsi transformé celle qui voulait devenir enseignant-chercheur à l'université en praticienne qui cherche, et s'efforce de le faire aussi pour « ceux qui partagent son exercice » (Perraut-Soliveres, 2001, p. 241). Dans les domaines des lettres et des sciences humaines, contrairement à ce qui existe

3 Libre par exemple de participer à un colloque sur l'auto-réflexivité dans le roman et de travailler sur *Le Manuscrit retrouvé à Saragosse* : Publication 43. (2010) « Jeux de miroirs dans le *Manuscrit retrouvé à Saragosse. Étude de la dixième journée* ». Publication impossible à justifier dans mon parcours de recherche, si ce n'est le désir d'échanger autour d'une œuvre passionnante. Libre aussi de répondre à des sollicitations sur des auteurs ou des questions dont je ne suis pas spécialiste : publications 9. (2012) « Comment lire la lettre de la prairie » et 19. (2014) « L'amplification dans le discours grammatical. XVI^e-XVII^e ».

4 Les opportunités sont énormes et décuplées aujourd'hui par la numérisation des copies d'examens, les évaluations nationales, et autres « tests de positionnement ». Il y a aussi toutes les interactions verbales, qu'il serait aisé d'enregistrer, les échanges de messages via les plateformes type pro-note. Autre corpus magnifique : les graffitis sur les tables et les murs. Mais le nouveau mobilier délaissant le bois tendre compromet la pérennité des données.

5 Voir publication 23 : (2005) « Le Français, de la langue une à une langue seconde ».

dans les métiers de la santé, l'institution ne prévoit pas ce type de parcours. Et c'est en somme pour accéder aux moyens que donne un statut officiel (et à la reconnaissance des pairs qui est aussi un *moyen*) que je présente aujourd'hui une habilitation.

1.2. Comment peut-on être spécialiste ?

Être généraliste, c'est une spécialité. Du moins, dans les études médicales. Dans le domaine des lettres et des sciences humaines, l'excellence scientifique est plutôt associée à un haut degré de spécialisation. C'est ce qui donne à l'universitaire l'envergure du savant et garantit la valeur de son expertise. Évoluant hors cadre, j'ai glissé dans mes recherches vers une logique inverse, aggravant mon cas au fil du temps. Mon dossier est devenu à peu près illisible. J'ai choisi l'histoire, sans être historienne de formation, sans privilégier un auteur, un genre ou une période donnée. Je n'ai jamais tout à fait convaincu le médiéviste ou le seiziémiste. Travailler sur des textes littéraires et sur la tradition grammaticale me rendait suspecte aux yeux des linguistes : me faisait défaut tantôt le modèle théorique, tantôt la qualité des données. Comme les héros de Flaubert, j'ai pourtant « sans le moindre scrupule »⁶ circulé d'un domaine à l'autre, sans vraiment entrer dans un système, sans discipline et sans méthode. À moins que ce soit précisément cela, la méthode.

Puisqu'il s'agit aujourd'hui de rendre cohérent un parcours dont la dispersion résulte non du dilettantisme ou de l'opportunisme, mais d'une curiosité qui s'exerce au-delà des champs disciplinaires, je pourrais revendiquer sinon l'« indisciplinarité » (Catelin et Loty 2013) au moins une forme d'indiscipline. C'est de toute façon ce vers quoi je suis toujours ramenée comme professeure de « français ». Qu'est-ce en effet que le « français » ? Une non-discipline qui englobe toutes celles que l'enseignement supérieur distingue : tous les siècles de l'histoire littéraire, tous les domaines de l'étude de la langue, toutes les techniques d'expression pour l'oral et pour l'écrit. Ajoutons que pour enseigner tout cela, il faudrait aussi maîtriser la didactique du français (langue maternelle, voire seconde et étrangère). Le professeur de français ne peut pas être expert de tous ces domaines à la fois, il parle donc souvent de ce qu'il ne connaît pas. Ou mal. Il expérimente quotidiennement, en lui-même et dans sa classe, cette incomplétude, que périodiquement le monde académique exprime aussi. Que sont ces grands programmes fédérateurs, ces grands colloques

6 « Ils saisirent la manœuvre du chalumeau, l'or, l'argent, la lessive du linge, l'étamage des casseroles ; puis, sans le moindre scrupule, Bouvard et Pécuchet se lancèrent dans la chimie organique » (Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*, chapitre III).

sinon une manière de renouveler et de stimuler les échanges entre spécialistes, de conjurer le risque d'épuisement des modèles trop fermés sur eux-mêmes ?

On parle alors de *pluri-*, d'*inter-*, de *transdisciplinarité*. Perspective qui sauvegarde les frontières disciplinaires. Quelques uns avancent l'idée d'indisciplinarité⁷, qui partant de l'objet, consiste à suivre les orientations que son exploration requiert.

C'est donc à partir des objets sur lesquels ont principalement porté mes recherches que s'organise la synthèse qui suit. Une compilation raisonnée de mes travaux aurait aussi pu s'ordonner autour de deux axes : l'histoire de la langue et l'histoire des idées linguistiques. Ce serait une organisation confortable : d'abord, elle correspond à un déroulement chronologique, à deux moments de mon parcours de recherche ; d'autre part, elle épouse une de ces grandes divisions disciplinaires qui structurent le paysage universitaire, séparation également lisible dans les tables des matières des histoires du français, qui séparent histoire interne et histoire externe. On pourrait donc considérer que mes travaux ont glissé d'un domaine à l'autre, autour de 2009, date à laquelle j'ai rejoint le groupe « Grammaires françaises de l'âge classique », animé par Bernard Colombat et Jean-Marie Fournier. Dans les faits, l'essentiel de mon travail a plutôt été un effort de circulation de l'histoire de la langue à l'histoire des idées. *Effort* n'est pas même le mot juste. Changer régulièrement de point de vue sur l'objet étudié s'est fait naturellement. Mes recherches sur la dislocation et sur le conditionnel m'ont à chaque fois amenée à passer insensiblement d'un domaine à l'autre (histoire de la langue et l'histoire des discours tenus sur la langue) et plus généralement à chercher en dehors même de ces domaines des collaborations avec des spécialistes travaillant par exemple sur le français parlé⁸ ou le traitement automatique des langues⁹. Dans le même esprit, la fréquentation régulière des grammaires m'a amenée à les lire non seulement comme des discours sur la langue, mais comme des discours à part entière. Les grammairiens ne sont pas seulement de bons témoins d'un état de langue, ce sont aussi des auteurs, et à travers cette pratique des acteurs particuliers du changement linguistique. Il convient donc de poser un autre regard sur ces textes et de préciser la manière dont ils participent à l'élaboration de la norme.

7 L'indisciplinarité « ne part pas de la situation d'un objet dans l'espace des territoires disciplinaires, elle part de la personne qui élabore un questionnement, dans une discipline ou en dehors de toute discipline, et y répond selon les besoins de l'enquête, avec ou sans le concours des disciplines, voire contre celles qui font obstacle à la découverte » (Catelin et Loty 2013).

8 Voir publication 31. (2019) « *C'est, c'est quand*. Définir dans les grammaires XVI^e siècle et dans l'oral contemporain », co-auteur Mylène Blasco

9 Voir publication 36. (2014) « Terminologie et représentations linguistiques Le cas des formes en *-rais* au XVI^e siècle », co-auteur Marie-Hélène Lay.

2. Histoire de la dislocation

Les phénomènes de détachement constituent un champ de recherche particulièrement riche, où se côtoient, sans forcément se rencontrer, de nombreuses disciplines. La prolifération des termes utilisés pour en parler (détachement, prolepse, segmentation, emphase) est un indice de la multiplicité des approches et des corpus concernés. Mon travail a consisté précisément à articuler ces différents points de vue pour dépasser les oppositions où s'enfermait l'analyse littéraire. Partir des textes conduit à mettre à l'épreuve les concepts disponibles pour l'analyse. Inversement, il est possible d'élargir la compréhension d'une œuvre en intégrant à son contexte de production la norme linguistique explicite à laquelle l'auteur a été exposé, ce qui permet d'éclairer et d'enrichir l'histoire de l'usage.

2.1. La dislocation et les constructions disloquées

Le point de départ d'une recherche, quelle que soit son envergure, réside dans l'insatisfaction. On se pose une question, et la réponse n'existe pas, ou bien sous une forme qui ne nous convainc pas. C'est le sentiment que j'ai éprouvé face aux explications que livraient conjointement ouvrages de grammaire et manuels d'analyse stylistique pour décrire des énoncés comme :

L'auteur de l'*Adonis*, il ne peut être qu'un esprit singulièrement attentif. (Paul Valéry)

Dans les ouvrages que pratique un étudiant en lettres modernes, ce type de construction est désigné par le terme de « dislocation », procédé d'emphase obtenu par le détachement et la reprise pronominale d'un constituant essentiel de la phrase. À partir de cette définition, est constitué l'ensemble le plus hétéroclite qui soit :

Il en rougit, le traître. (Théophile de Viau)
Ils sont fous, ces Romains ! (Goscinny)
Tu vas l'écouter, ta conscience. (Giraudoux)
Qu'allait-on en faire, de cet homme ? (Hugo)
Moi, je veux tout, tout de suite (Anouilh)
L'important, c'est la rose (G. Bécaud)
L'honneur, c'est comme les allumettes : ça ne sert qu'une fois. (Pagnol)
Partir, c'est mourir un peu.
Cela serait drôle qu'il lui vînt cette idée. (Musset)¹⁰

¹⁰ Tous ces exemples sont cités dans la *Grammaire méthodique du français* dans la section 6.1. La dislocation de la phrase (1994, p. 719-724).

Les exemples associés au terme *dislocation* définissent un domaine plus ou moins accueillant selon les auteurs mais qui se construit presque toujours autour d'un noyau dur impliquant un pronom personnel et un syntagme nominal détaché :

Luc, il viendra
Il viendra, Luc (Abeillé et *al.*, 2021)

Ces constructions auraient en commun de s'écarter du modèle de la phrase canonique. À ce titre, elles sont renvoyées aux marges : faute, gallicisme, constructions emphatiques, procédés de mise en relief. Même lorsque les grammaires revendiquent une démarche descriptive et non normative, la norme n'est jamais très loin : il faut réhabiliter la dislocation¹¹. On adjoint à cette description des motivations d'ordre expressif ou informationnel. Par *dislocation*, on n'entend pas seulement un fait de langue. Le mot est employé également à des fins explicatives (il fonctionne alors concurremment avec d'autres termes : prolepse¹², emphase¹³, thématization, topicalisation). Une fois identifiée une dislocation, l'interprétation stylistique est en quelque sorte donnée : la plus fréquente consiste à lier l'écart observé (ou présumé) avec une recherche d'expressivité, fondée sur une imitation de l'oral. La dislocation est donc un concept puissant (qui rassemble sous une même catégorie syntaxique *et* discursive un ensemble de faits pourtant hétérogènes) et très résistant. En effet, en dépit de la somme de recherches qui ont souligné la fragilité et l'ambiguïté du terme, *dislocation* est bien implanté chez les linguistes et dans les commentaires à plus large audience, chez les journalistes par exemple, pour désigner les tours du type « Ma fille, elle a toujours de bonnes notes » ou « Elle a toujours de bonnes notes, ma fille »¹⁴.

Le concept n'est pas pourtant pas si ancien. Lorsque Charles Bally l'introduit au début du XX^e siècle, il s'intéresse aux motivations du sujet parlant. Il reconnaît dans la dislocation un « type fondamental de la phrase parlée » (Bally 1909, p. 315), un moyen par lequel s'exprime l'affectivité. Il s'agit de décrire l'organisation informationnelle de l'énoncé, de reposer la question de l'ordre des mots. L'ordre *logique* est renversé au profit d'un ordre *expressif* :

La place des membres de la phrase joue un rôle dans la reconstitution logique de la pensée ; car, par le fait même que l'ordre logique est interrompu ou même renversé, l'esprit cherche à remboîter les jointures des membres disloqués [...] ; la dislocation est un stimulant pour

11 Voir ainsi dans la *Grande Grammaire du Français* : « En dépit de certains manuels qui les condamnent parfois, les phrases à dislocation initiale, aussi appelée dislocation gauche, se rencontrent dans tous les discours, à l'oral et à l'écrit, et dans tous les genres, même si elles sont sans doute plus fréquentes à l'oral ».

12 Voir publication 22. (2012) « Prolepse et dislocation. Notions rivales ou complémentaires ? ».

13 Publication 40. « Emphase et dislocation ».

14 Exemples cités dans le billet de J.-L. Chiflet dans *Le Figaro* (14/09/2021) pour illustrer la « dislocation, construction qui consiste à reprendre un élément de la phrase par un pronom personnel ou démonstratif. »

l'attention, que l'ordre logique des mots endort, au contraire, sur un oreiller de paresse. (Bally 1909, p. 313)

Cette « stylistique » mal comprise a été récupérée en dehors de son champ d'application initial pour classer et interpréter tout un ensemble d'énoncés écrits. L'imitation de l'oral et la recherche d'expressivité sont devenues l'alpha et l'oméga de l'analyse littéraire pour les constructions présentant un détachement et une reprise pronominale.

Les études formelles qui se multiplient dans la deuxième moitié du XX^e siècle laissent entrevoir les difficultés d'une lecture monolithique en soulignant l'hétérogénéité de l'ensemble. Le cadre théorique offert par la grammaire générative permet d'établir la différence entre la dislocation à droite et la dislocation à gauche (Ross 1967 ; Hirschbüler 1973, 1974 et 1975 ; Rodman 1974 ; Larsson 1979) et de poser l'hypothèse d'une double source des constructions disloquées : dans tous les cas où un constituant disloqué montre des liens syntaxiques ou sémantiques avec la phrase, la construction disloquée a dû être dérivée par une transformation de copiage et de déplacement. En revanche lorsque le constituant disloqué n'est pas déterminé, par la forme ou par le sens par un constituant de la phrase, on a affaire à une construction disloquée basique. La dislocation à droite serait quant à elle une transformation de copiage. Les éléments disloqués à gauche ayant des correspondants immédiats dans la dislocation à droite peuvent être dérivés par une transformation. En revanche, les éléments disloqués à gauche n'apparaissant pas tels quels dans la dislocation à droite sont des éléments disloqués basiques. Les études menées sur le français parlé dans le cadre de l'Approche pronominale aboutissent à des conclusions et typologies similaires. Elles isolent notamment des constructions répondant aux critères du « double marquage ». Au-delà, Mylène Blasco admet que « le phénomène de *dislocation* requiert de raisonner dans un domaine aux frontières floues » (1999, p. 137).

En s'affinant, l'analyse syntaxique remet en question l'unité même de l'ensemble que le terme *dislocation* désigne. En d'autres termes, les études menées en linguistique font progresser la nomenclature et les classements, précisent le fonctionnement de quelques modèles, mais ne consolident pas le concept en lui-même. Comment dès lors encadrer son usage lorsque la stylistique s'en empare ? Les premières études menées par les linguistes, qu'ils raisonnent à partir d'exemples forgés ou se fondent sur des données authentiques (issues du français parlé notamment), ont laissé de côté les textes littéraires et les états les plus anciens de la langue. Or la dislocation n'est pas seulement un trait propre à la langue parlée contemporaine. Des configurations semblables existent à l'écrit, et appartiennent au fonds le plus ancien de la langue, y compris sous des formes aux

accents familiers. En témoigne le vers tiré de la Chanson de Roland, « *li cuens Roland il est mult irascut* ». L'exemple commence à devenir topique, et à juste titre. Il illustre de manière exemplaire la somme de problèmes qui surgit dès que l'on se tourne vers les états anciens de la langue : s'agit-il bien de la même construction qu'en français parlé contemporain ? comment la traduire ? comment expliquer son emploi ? Le problème devenait donc plus intéressant si on le prenait à rebours : interroger le passé de la construction, à partir d'un corpus de textes littéraires.

2.2. Ce que disent les textes

L'ambition initiale des recherches entreprises dans le cadre de ma thèse¹⁵ ne relevait pas de l'enquête conceptuelle : je souhaitais travailler sur la période de la Renaissance et sur la langue de Rabelais. En retenant la problématique du détachement et de la dislocation, je me suis toutefois trouvée rapidement dans la nécessité de réfléchir à mes outils et à en éprouver les limites. Une diachronie plus large s'est imposée. Une étude sur un temps long, abordant les problématiques relatives aux contraintes de genre, exigeait un corpus plus vaste et plus diversifié. Il s'est donc enrichi progressivement, au fil de l'enquête (en amont vers les chroniques et l'épopée médiévale, en aval, vers la langue classique). Pour entrer dans les textes, comprendre les motivations d'un auteur dont l'univers linguistique et culturel nous est étranger, il a fallu renoncer à certaines habitudes, reconsidérer le concept de dislocation et son champ d'application : recueillir les données conduit à éprouver la validité des critères d'identification (détachement, déplacement, reprise pronominale), traduire les exemples (lorsqu'il s'agit de textes en ancien français) suppose une interprétation renouvelée et contextualisée.

Peut-on identifier formellement une « dislocation » ? Même pour le français contemporain, les limites ne sont pas tout à fait nettes. Si l'on relève tous les énoncés répondant à la définition proposée dans les grammaires d'usage courant (« un constituant est détaché en tête ou en fin de phrase et repris ou annoncé par un pronom », Riegel et *al.* 1994, p. 719), on recueille des données indésirables : à savoir des configurations syntaxiques présentant les mêmes caractéristiques (reprise pronominale et détachement) mais dont on ne « sent » pas le caractère disloqué (l'interrogation complexe, les constructions dites clivées, l'apposition). Inversement, parmi les exemples ramenés sous la dislocation, certains ne vérifient pas les deux critères : la segmentation n'est pas réalisée dans « Cela serait drôle qu'il lui vînt cette idée » (Musset). Quant à la dimension expressive

15 Publication 1. 2005. *La dislocation, histoire d'un procédé de style*, Paris, Champion.

attachée à l'idée de dislocation telle que la définissent Bally ou Frei (1929), elle semble assez ténue, la séquence n'ayant rien d' « imprévu ». Peut encore parler de « dislocation » ? Si l'on revient à l'idée initiale de Bally, l'identification d'une dislocation repose sur l'intuition préalable d'un décalage expressif. La reconnaissance d'une dislocation relève donc autant du sentiment linguistique que de la réalisation de critères formels. En français contemporain, la perceptibilité d'une construction disloquée suppose une norme intériorisée à laquelle on compare l'énoncé : « la suite des éléments placés sur la chaîne du discours s'oppose à la suite des éléments logés dans la mémoire » (Frei 1929, p. 271).

Une telle approche ne semble pas fonctionner pour les textes antérieurs au XVII^e siècle, pour des raisons qui tiennent d'abord à l'histoire de la langue. L'évolution de la syntaxe et de la morphologie (ordre des mots, expression du pronom sujet, statut référentiel de la forme *ce*), la fragilité des signes permettant de raisonner sur le détachement et la segmentation (accès à la prosodie, ponctuation, limites de la phrase) obligent à réévaluer pour chaque période la fiabilité des critères d'identification. Statuer sur la valeur discursive d'une construction suppose en outre de la replacer dans son système linguistique et textuel. Ainsi, analyser sans anachronisme les constructions disloquées qui apparaissent dans l'écrit littéraire exige de démonter le concept : mettre en évidence les propriétés textuelles et discursives en explorant d'autres voies d'interprétation que l'oralité et l'expressivité, et pour cela casser l'ensemble constitué, étudier une par une chaque construction, les distinguer plus fermement selon que la reprise s'opère au moyen du démonstratif ou au moyen du pronom personnel :

Le problème, c'est que nous ne sommes pas assez nombreux
Ton avocate, elle pourra te conseiller¹⁶

Reprise au moyen d'un pronom démonstratif

En diachronie comme en synchronie, assimiler les constructions où apparaît le pivot *c'est* au phénomène de la dislocation est plus que discutable. Le statut référentiel de la forme *c(e)* repose en partie sur le caractère lié ou segmenté de la construction : dans une phrase comme *c'est triste de partir*, la forme *c'* aurait subi une sorte de « vidange référentielle » au même titre que le *il* de la construction dite impersonnelle. Le point est discuté par les linguistes (Maillard 1991) pour le français contemporain. La question ne se pose pas de manière moins aigüe dans les états plus

¹⁶ Exemples cités dans la *Terminologie grammaticale* de 2020 pour illustrer la phrase emphatique par détachement (2020, p. 78).

anciens de la langue. En ancien et moyen français, et dans une certaine mesure dans la langue du XVI^e siècle, la question de l'impersonnel est compliquée par l'omission fréquente du pronom sujet -qu'il s'agisse ou non de l'impersonnel - et un ordre des mots variable. Si bien qu'il est délicat de savoir à quel tour on a affaire en l'absence de pronom, dans le cas de verbes pouvant se construire aussi bien avec le démonstratif qu'avec l'impersonnel : construction disloquée, construction impersonnelle, ou tout simplement construction personnelle ?¹⁷ Les corrections opérées par Rabelais entre les deux éditions de *Gargantua* donnent le sentiment que les tours sont équivalents. Ou bien au contraire, en passant de :

Ne vaut-il pas mieux que dès maintenant nous reposons ... ? (*Gargantua* 1534, Lyon, Claude Nourry)

à

N'est-ce le mieux que dès maintenant nous reposons ... ? (*Gargantua* 1535, 1994, p. 171)

Ou bien alors, est-ce tout le contraire : il raisonne sur ce point là aussi en linguiste. Choisir le démonstratif est une manière d'éliminer l'impersonnel et de répondre au problème que cette forme pose depuis longtemps aux grammairiens (Desbordes 1991).

La construction apparemment symétrique - du type *partir, c'est triste* - pose d'autres problèmes. La reprise semble contrainte par l'usage et il n'est pas assuré que la forme *c* soit, à l'origine, le pronom démonstratif. Il semble donc abusif de parler de *dislocation* si par là on entend opération de déplacement d'un constituant, qui fait l'objet d'un détachement et d'une reprise pronominale. Le critère prosodique est ici déterminant, mais sa saisie est très difficile pour les textes anciens, et même à l'époque de la Renaissance.

Reprise au moyen du pronom personnel

La catégorie n'est pas mieux établie ni plus homogène dans le cas du pronom personnel. Les études syntaxiques ont souligné la variété de ce modèle selon le degré d'intégration du syntagme détaché (double marquage, fonction occupée par le pronom de reprise dans la phrase, existence d'un constituant symétrique à droite). La dislocation pose en diachronie un problème particulier, sur lequel nous reviendrons plus amplement, lorsqu'elle porte sur le sujet : la fréquence de la reprise immédiate du sujet met en jeu de manière cruciale la question de la prosodie, la construction liée ayant pu être envisagée comme le signe d'un changement typologique en cours. Ainsi, on ne

17 Voir les publications suivantes : 42 (2010) « Ellipse, omission, pléonasme, redondance, dislocation ... A qui la faute ? » et 46 (2008) « Ellipse et jugement de grammaticalité, la syntaxe du pronom personnel sujet XVI^e- XVII^e siècles »

confondra pas « Luc, il viendra » et « Il viendra, Luc ». Au-delà de ce point spécifique, la dislocation à gauche et la dislocation à droite manifestent des différences quant à leur fonctionnement discursif.

L'étude menée sur les textes narratifs du XI^e au XVI^e siècle confirme le rôle du syntagme disloqué à gauche comme organisateur textuel. Au même titre que d'autres types de syntagmes détachés, c'est « une structure intermédiaire, qui sert de passage, de transition entre deux énoncés » (Combettes 1998, p. 104). La dislocation exhibe un élément du contexte antérieur à partir duquel la prédication se construit et progresse sur la base du connu, du familier. Le syntagme détaché oscille entre deux valeurs complémentaires : tantôt il assure la continuité thématique, tantôt il permet de signaler une rupture avec le propos antérieur. Dans cette fonction de structuration textuelle, un syntagme détaché en début de phrase peut fort bien ne pas faire l'objet d'une reprise : qu'est ce qui distingue alors la dislocation des autres phénomènes de transposition ? La reprise pronominale est-elle liée à une problématique textuelle (renforcer le lien avec le contexte droit) ? Ou relève-t-elle de considérations relatives à la grammaticalité de la phrase (intégration fonctionnelle du syntagme détaché) ?

C'est précisément le problème que posent les détachements où figurent des marqueurs de type *quant à*¹⁸. Le tour est présenté tantôt comme une variante de la dislocation – la locution apparaît alors comme un simple outil de renforcement –, tantôt comme un détachement particulier offrant une souplesse syntaxique et une portée énonciative bien supérieures à celles qu'offre la dislocation. L'usage singulier qu'en fait Rabelais ajoute une dimension supplémentaire à l'analyse, rappelant que toute routine expose au détournement parodique. Rabelais s'astreint à la reprise pronominale mais c'est pour donner l'illusion d'une cohérence sémantique là où la syntaxe et le langage semblent fonctionner à vide. D'autres modèles de dislocation seront le lieu de jeux littéraires (calembours, enchaînements ludiques¹⁹).

La dislocation à droite soulève d'autres questions. Les détachements à droite attestés depuis l'ancien français ne semblent pas avoir subi, d'un point de vue sémantique, de métamorphoses aussi profondes que les détachements à gauche. Dès l'origine, le groupe nominal détaché à droite apparaît en position de renseignement surnuméraire, libre de se charger de toutes les formes de l'affectivité. Il constitue un « excédent d'information référentielle » (Kesik 1989, p. 51) et acquiert par sa

18 Voir publication 11. (2005) « Les marqueurs de type *quant à* du *Pantagruel* au *Quart Livre* ».

19 Ainsi dans *Gargantua* : « Troubler ainsi le service divin ! Mais (dist le moyne) le service du vin, faisons tant qu'il ne soit troublé ».

position un relief particulier. La structure grammaticale modifie son sémantisme, et le nom au-delà de son signifié stable s'enrichit une connotation appréciative. Ainsi on rapprochera :

Gunes i vint, li fels, li parjurez (*La Chanson de Roland*, vers 674)

et

E Bramimunde le pluret, la reïne. (*ibid.*, vers 2595)

Ne vaudroit-il pas mieux qu'ils les répudiassent, selon la parole de Dieu que les faire ainsi cruellement mourir ? Mais il leur en faut de la viande fraîche à ces messieurs, qui veulent tenir table à part sans y convier personne. (Brantôme 1981, p. 45)

Il se produit un glissement, plus ou moins sensible, analogue à celui qu'on observe pour *son colonel de mari* parallèlement à *son imbécile de mari* : « c'est la structure grammaticale elle-même qui semble à elle seule la cause du sémantisme » (Milner 1978, p. 76). La seule position à droite suffit à charger d'affectivité un terme « neutre » dans d'autres contextes. La dislocation du groupe nominal à droite s'apparente ici à la construction appositive. On peut articuler les deux notions sur deux plans distincts, sémantique et syntaxique, en faisant de la dislocation une « structure syntaxique d'accueil », dans lequel « prend place » l'apposition (Neveu 1993). Milner maintient une distinction plus ferme : la dislocation se distinguerait de « l'incise qualitative » parce qu'elle « implique de façon cruciale une pronominalisation » (Milner 1978, p. 183). Au-delà de la taxinomie, le problème reste entier puisque l'on peut très bien rencontrer une « incise » se rapportant à un pronom :

Il resve le paouvre Beuveur. (Rabelais [1552] 1994, p. 661)

L'impact communicatif lié à la reprise pronominale ne réside pas dans la dimension transgressive ou expressive liée au pléonasma. Son effet est lié à l'agencement de l'énoncé mais il ne repose pas sur le bouleversement d'un ordre canonique. Pour le comprendre, il faut observer, dans une unité textuelle large, la manière dont se répartit l'information. Il apparaît alors que le pronom renvoie au contexte gauche ; le syntagme détaché, libéré de ses fonctions informationnelles, endosse une charge affective. Depuis l'ancien français, la dislocation à droite offre un cadre syntaxique où peut se glisser un commentaire surnuméraire, et cette position détachée en fin de phrase semble vouer tout lexique à se charger d'une valeur appréciative.

En revenant au « système propre des textes » (Zumthor 2000, p. 23), l'analyse des constructions dites « disloquées » peut se fonder sur d'autres considérations que l'écart par rapport à un énoncé canonique, la recherche d'expressivité ou la spontanéité imitée de l'oral. À ce stade, l'enquête pouvait se poursuivre en élargissant le corpus pour affiner, par exemple, l'étude des

contextes favorables à l'apparition de chaque type de construction. Autrement dit, en tenant à distance *la* dislocation et les représentations qui lui sont associées. Il m'a toutefois semblé intéressant d'affronter ces représentations, et de comprendre comment la construction sous certaines de ses formes avait pu se maintenir en conservant sa vitalité, comment dans l'esprit des linguistes la variété formelle et discursive constatée en diachronie (et en français contemporain) pouvait être ramenée à un phénomène unique, comment enfin organiser de manière cohérente tant d'apparentes contradictions (un trait de l'écrit devenu oral, un procédé de style devenu une faute, et vice versa).

La dislocation « contemporaine », comme procédé de style destiné à l'emphase et la mise en relief, est le produit de son histoire. Une histoire indissociable d'un ensemble de représentations sur la langue, qui intègre progressivement la problématique de l'oralité et de la déviance, et qui se développe sur un fond de suspicion très ancien qui frappe moins l'oral que l'écrit. Il est en effet possible d'inverser la série bien connue qui assigne à la langue dite « parlée » les traits fautifs, familiers, populaires, déviants, spontanés, expressifs. Cette série ne dit pas grand chose d'intéressant sur l'oral, elle informe beaucoup mieux sur un imaginaire séculaire relatif à l'écrit : contraint par les règles de grammaire, travaillé par la rhétorique, artificiel donc mensonger. C'est pourquoi des auteurs qui s'engagent dans un processus de vérité aspirent à une sorte de naturalité de l'expression dont le modèle serait celui de l'oralité et de la transgression qui lui a été associée.

Partant de l'hypothèse que la dislocation est un phénomène de réception, que la perception d'une faute ou d'une l'élégance suppose la constitution d'une norme, je me suis tournée vers les textes qui en parlent et qui contribuent à l'établir, à savoir les grammaires.

2.3. Ce que disent les grammaires

L'identification de la dislocation repose sur sa perceptibilité sur un décalage entre ce qui attendu dans un contexte donné et ce qui apparaît effectivement. L'écueil consiste à calquer sur les textes anciens des lectures que ne pouvaient anticiper les auteurs, du fait d'un autre contexte linguistique et culturel. Cet écart entre la norme de production et la norme de réception est irréparable pour les périodes les plus anciennes. En revanche, il est possible à partir du XVI^e siècle de mettre en parallèle les textes littéraires et les textes grammaticaux.

Un discours en miettes

Si l'on reprend l'histoire de la dislocation à partir du discours des grammairiens, on ne trouvera pas une catégorie constituée. Il n'y a rien d'étonnant à cela : il ne s'agit pas d'une catégorie héritée. Les faits ne sont pas tous identifiés à la même époque, et ne posent pas tous les mêmes problèmes aux grammairiens : tantôt c'est l'ordre des mots, tantôt le pléonasme qui attire leur attention. Et certaines constructions parmi celles qui justement nous préoccupent tardent à être recensées.

Les grammaires de la Renaissance et de la période classique abordent assez tôt celles qui font intervenir le pivot *c'est*, qui suscitent discussions et controverses (par exemple le tour « ce suis je » / « c'est moi » est discuté par Meigret et Ramus). Les hésitations des grammairiens s'expliquent par l'instabilité de l'usage, mais elles sont aussi le signe de faits établis par la diachronie : les constructions où figure *c'est* ont des histoires différentes, cette hétérogénéité résonne dans la manière dont les grammaires du XVI^e s'affrontent autour de ces organisations syntaxiques.

Les faits de reprise au moyen du pronom personnel sont abordés plus tardivement. Ainsi Ramus, et c'est un des rares à le faire, relève « vous le deffendez le méchant, vous la meintenes la rusee » (1572, p. 130). Il signale un redoublement de l'article et ne développe pas le commentaire. Les cas de détachement du sujet ne sont répertoriés qu'à partir du siècle suivant. Le juste maniement du pronom personnel devient alors un point délicat où se reconnaît le bel usage : une voie étroite se dessine, entre omission et expression²⁰, la reprise est tantôt proscrite, tantôt recommandée. Certaines constructions impliquent une réflexion sur l'ordre des mots : dans « *Ils s'en vont ces rois de ma vie* », Vaugelas reconnaît une construction certes « irrégulière », « violée », mais « façon de parler élégante et en prose et en vers » (Vaugelas 1690, p. 132). Le lecteur contemporain reconnaît bien là une dislocation, mais la construction est commentée en elle-même sans être rapportée à un phénomène global. Cette vision fragmentée de la dislocation invite à repenser la manière de raisonner sur des constructions trop souvent abordées en terme de variation. Les manipulations excessives autour de l'énoncé canonique sont des jeux qui ne permettent pas forcément de bien comprendre ce qui se joue historiquement.

Deux constructions montrent tout l'intérêt qu'il y a reprendre à l'analyse à partir du discours des grammairiens : les constructions en *c'est* et la reprise immédiate du sujet. Toutes deux sont qualifiées de dislocations, classées parmi les procédés d'emphase, bien qu'elles ne produisent pas les mêmes effets et n'entretiennent pas les mêmes rapports avec la norme écrite.

20 Voir publication 42. (2010) « Ellipse, omission, pléonasme, redondance, dislocation ... A qui la faute ? ».

Les constructions en c'est

L'enquête menée sur les constructions en *c'est* permet d'aborder les rapports entre l'oral et l'écrit dans une perspective autre que celle de la représentation de l'oral ou de l'imitation de l'oral en vue d'en retrouver les vertus (naturel, spontanéité, vérité). Ce sont des imaginaires qui appartiennent à l'histoire de la langue et qui définissent oppositivement l'oral et l'écrit. La recherche doit les déconstruire sans en nier l'existence, car ils agissent aussi sur les productions effectives et nourrissent leur interprétation.

Prenons à titre d'exemple l'écriture des *Essais*²¹. Montaigne a la réputation de « parle[r] au papier comme au premier qu'[il] rencontre ». Il aime « le parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche » et les mots « qui servent aux haies à Paris ». L'usage dense et varié des constructions segmentées dans les *Essais* pourrait donc être rapporté à une sorte de programme de reconquête de la parole. La critique alimente assez d'ailleurs le mythe d'un Montaigne qui cherche à se libérer des carcans de la grammaire. La segmentation lui permet alors « de retrouver non seulement un langage coupé propre à exprimer une véritable aventure intellectuelle, mais aussi une écriture de la présence et de l'oralité » (Naya et *al.*, p. 105).

Rapportée à l'étude des constructions en *c'est* qui constituent un des traits qui caractérisent l'écriture des *Essais*, l'explication tourne un peu court et laisse plusieurs points en suspens. Les constructions en *c'est* du type *A c'est B* sont en général ramenées à des constructions disloquées et l'étude de son fonctionnement discursif s'appuie souvent sur l'étude de la segmentation (les constructions impliquant *c'est* font partie des constructions dites disloquées). Cette analyse est confortée par le recours au support écrit qui formalise la segmentation de l'énoncé (ponctuation) et la reprise pronominale (le démonstratif *c'* est bien identifiable dans la graphie *c'est*). Or le texte de Montaigne met en déroute le repérage formel. Le pronom et la ponctuation ne fonctionnent pas forcément de manière solidaire, comme l'indiquent les variantes au fil des éditions :

a) La gloire et la curiosité ce sont les deux fléaux de nostre ame (Bordeaux, S. Millanges 1580)

La gloire et la curiosité, sont les deux fléaux de nostre ame (Paris, Abel l'Angelier 1588)

21 Notre enquête a porté essentiellement sur le livre I. Voir publications 1 et 10 : (2010) « Constructions en *c'est* chez Montaigne », co-auteur Véronique Montagne.

b) la créance c'estoit comm'un impression qui se faisoit en nostre ame (1580, p. 242)

la créance, c'estoit comme une impression (1588, p. 66)

la créance estoit comme une impression (1595, p. 101)

Les différents états du texte posent une autre question : quelle est la plus-value de la construction disloquée, lorsqu'elle ne change pas l'ordre des mots ?

Lorsqu'on travaille sur des textes antérieurs à la stabilisation de la typographie, il est difficile, en l'absence de données sur la prosodie, de se fier à la seule ponctuation. Reste la forme *c(e)* (parfois *c'est* mais parfois aussi *cest* ou *sest*), pour laquelle il serait commode de postuler une valeur référentielle assurant son fonctionnement anaphorique. Or la forme *c'* n'est peut-être pas issue du démonstratif neutre (Cl. Buridant (2000) et Ch. Marchello-Nizia (1997) ont signalé comme origine possible du tour *A c'est B* le modèle faisant intervenir l'adverbe *si*). On écartera donc les effets liés à la redondance pronominale.

Revenons au gain qu'il y a à l'oral à employer *c'est* plutôt que *est* dans le cas de constructions du type *A c'est B*, où *c'est* occupe dans l'énoncé une position centrale. Passer de *est* à *c'est* n'a pas d'incidence sur l'ordre des mots : *c'* vient occuper une place sans que cela implique d'autres modifications dans l'énoncé. Pourtant, les constructions en *c'est* constituent une manière naturelle d'exprimer une définition à l'oral. Dans ce contexte, les constructions en *c'est* sont bien attestées à l'écrit, y compris dans l'écrit littéraire, sans que l'on y voie une inconvenance. Or elles ont perdu du terrain précisément dans les ouvrages où elles seraient attendues, à savoir les ouvrages à visée didactique. C'est là un fait singulier sur lequel les grammaires de la Renaissance offrent un éclairage. Les auteurs de grammaire hésitent au XVI^e siècle sur la forme que doit prendre l'énoncé définitoire²², qui est d'ailleurs souvent la traduction d'une définition latine. On observe ainsi de nombreuses variations chez Robert Estienne :

Les Noms, sont les mots qui signifient vng corps ou chose qu'on peut toucher & veoir. (Robert Estienne 1557, p. 13)

PRonoms, est vne sorte de mots qui seruent pour supplier le Nom tant propre, qu'appellatif, sans aucune signification ou declaration de temps, denotant tousiours quelque certaine personne. (*ibid.*, p. 21)

22 Voir les publications 28 et 31 : (2022) « Formes et fonctions de la définition dans quelques grammaires françaises de la Renaissance et l'âge classique » ; (2019) « *C'est, c'est quand*. Définir dans les grammaires XVI^e siècle et dans l'oral contemporain », co-auteur Mylène Blasco.

Verbes, ce sont mots qui signifient ou faire quelque chose, comme *Aimer* : ou souffrir. (*ibid.*, p. 32)

Ramus adopte de manière systématique le tour segmenté *A c'est B*, et corrige en ce sens sa grammaire entre 1562 et 1572 :

Le verbe et un mot de nombre personnel avec tam. (1562, p. 49)

Le verbe cest ung mot de nombre avec temps & personne. (1572, p. 40)

Ramus semble vouloir fixer la forme de la définition. La clarté nécessaire de l'énoncé définitoire repose tout entière sur un dispositif syntaxique. Le support écrit dispose pourtant d'outils spécifiques propres à soutenir l'effort de clarté (la typographie et la mise en page). Toutefois, exploiter la disposition graphique suppose un certain usage du livre de classe (lecture silencieuse et solitaire) qui ne correspond pas à la pratique imaginée par Ramus et qui reste la plus courante à cette époque : la récitation à voix haute. Le recours à *c'est* chez Ramus manifeste ce souci de l'oralisation de son discours. Il faut alors rapporter son usage de *c'est* à ses positions sur l'orthographe, et sur l'apostrophe. Dans l'enchaînement des mots à l'oral, les finales subissent le phénomène d'éliision. Phénomène que Meigret mais aussi Ramus notent systématiquement à l'écrit par l'apostrophe, dont ils étendent l'usage au-delà des seuls monosyllabes. Pour préserver l'intégrité du mot, il faut rompre l'enchaînement syllabique, grâce à une pause, à un soupir.

Et si elles couplent les clauses, le soupir y est toujours nécessaire, autrement la prononciation se trouvera de mauvaise grâce : comme si nous disions *j'ayme Dieu de tout mon cœur, ayant en luy seul toute ma confiance'ç n'ey envie de la mettr' en aotre qe luy*: au lieu de ponctuer *confiance*. (Meigret [1550] 1980, p. 138)

Ponctuer un mot, *c'est* pour Meigret²³, à qui on doit la première occurrence du mot, placer après lui un soupir de manière à garantir l'élocution de la syllabe finale. D'où la présence assez régulière de la virgule avant *est* en 1562. La ponctuation n'est pas toutefois aussi stable qu'on le désirerait. Qu'on l'attribue à une désinvolture de l'imprimeur ou pas, cela reste une zone d'incertitude. Remplacer *est* par *c'est* permet par la présence de la consonne de régler le problème lié à l'enchaînement syllabique. La forme *c'est* délimite les différents membres de la définition en préservant la dernière syllabe du premier membre. On est donc bien dans un rapport à la langue qui prend en compte l'oralisation du texte. Dans une restitution orale, la présence de *c'* assure la distribution des éléments de la définition. Voilà qui rappelle que dans les rapports entre l'oral et

23 Voir publication 17. (2018) « Ponctuer en 1550. L'exemple de Louis Meigret ».

l'écrit, la première chose qui diffère (au delà de tout autre considération linguistique ou rhétorique) c'est le média. La question qui se pose aux auteurs peut-être tout simplement : comment écrire un texte qui a vocation à être prononcé à voix haute ? La variation *est / c'est* dans les énoncés définitoires prend ainsi tout son sens : *c'est* joue un rôle de ponctuant. Peu importe finalement que l'on reconnaisse une forme élidée du pronom démonstratif. L'essentiel est de garantir la clarté de l'élocution et l'intégrité sonore du terme à définir.

Ces observations nous ramènent à Montaigne. Quand il recourt aux constructions en *c'est* de type *A c'est B*, il adopte d'abord une forme caractéristique du discours didactique. Il s'inscrit dans une stratégie de définition. Il serait peut-être utile de vérifier la structure syllabique des mots qu'il a fait choisir de faire suivre par *c'est* plutôt que *est*. Il importe aussi de bien observer la manière il distribue le lexique. En effet, Montaigne, bien qu'il prétende seulement « éclaircir » le jugement du lecteur, l'oriente et l'accompagne de manière assez directive, en plaçant en première position un terme évaluatif :

La plus grande chose du monde, c'est de sçavoir estre à soy.

Il s'appuie sur les effets conjugués de la syntaxe (un patron qui fait attendre une définition) et du lexique et convertit un point de vue singulier en proposition universelle. Pour étudier les effets pragmatiques de la construction en *c'est*, il convient donc de comprendre ce que Montaigne cherche exactement et donner un sens précis à ce qu'on nomme « oralité ».

Dans la relation entre l'oral et l'écrit, ce qui se joue aussi, c'est la recherche de l'usage naïf de la langue²⁴. La construction en *c'est* est un trait qui participe à l'identité de la langue française. En corrigeant son texte, Ramus cherche une manière efficace de définir mais il cherche aussi la meilleure manière de dire la chose en français. Il cherche à se rapprocher de ce qu'il perçoit de l'usage dans ses propres pratiques, et il adapte en ce sens le corpus illustratif. Dans les grammaires de la Renaissance de nombreux exemples ne sont pas directement tirés de la langue objet²⁵. Ce sont des traductions : hérités du latin, ces exemples tirent avec eux la problématique qui leur donne toute leur valeur. Qu'en reste-t-il lors du transfert en français ? Un exemple célèbre (et dont, je l'avoue, je ne me lasse pas !) montre bien toute l'ampleur du problème : « *Amantium irae, amoris redintegratio est* ». Ce vers de l'*Andrienne* de Térence fait partie de ces sentences que le XVI^e siècle goûtait particulièrement. Il illustre dans la tradition grammaticale latine l'enallage (voir Colombat 1993).

24 Voir publication 27. « Éloge de la naïveté », co-auteur Nathalie Fournier.

25 Voir les publications suivantes : 39. (2010) « Le statut de l'exemple dans quelques grammaires du XVI^e siècle » ; et 7. (2019) « 1560-1572. Ramus et ses exemples ».

Ramus est ici face à un authentique problème de traduction. Il faut restituer le sens et le style, traduire sans faire violence au « vrai usage ». Il n’y parvient pas en 1562 :

Le’ courous des amans, et un renouvement d’amour. (1562, p. 109)

C’est une traduction courante au XVI^e siècle. Bien qu’attestée²⁶, la phrase heurte la syntaxe française. En 1572, Ramus affronte autrement le problème de discordance qu’elle illustre et propose une nouvelle traduction :

Les courroux des amoureux cest ung renouvellement damour, Cest, pour Sont (1572, p. 161)

Le commentaire présente *cest* comme une variante, non pas de *est*, mais de *sont*, et souligne l’anomalie de nombre. Souvenir de la syntaxe latine en réalité car en français, il n’y a pas de problème d’accord : le verbe s’accorde avec le démonstratif, libérant le syntagme nominal des contraintes grammaticales. La solution est étonnamment simple. La phrase est désormais conforme au génie de la langue française tout en laissant voir le problème d’accord initial. Le pivot *c’est* joue exactement le rôle de « facilitateur grammatical » observé par Cl. Blanche-Benveniste pour la langue contemporaine (2010, p. 195).

L’usage de Montaigne est donc conforme à l’oral, si on entend par là adopter un tour propre à la langue française, un « francisme » pour reprendre l’expression de Ramus.

La reprise immédiate du sujet²⁷

C’est le tour le plus problématique de ce vaste ensemble : il est très ancien à l’écrit mais il est aussi considéré comme un tour typique de la langue parlée populaire. On le relève dès les premiers textes médiévaux, sous les mêmes traits qu’en français contemporain. L’apparente stabilité de la construction ne doit pas masquer la redéfinition dont elle a fait l’objet au cours des siècles. Il est peu probable que le tour médiéval corresponde exactement à la dislocation moderne : on ne peut « faire de la dislocation un phénomène d’oral à son origine » (Marchello-Nizia 1999, p. 55). La construction doit être replacée dans l’univers linguistique et culturel qui la conditionne : elle s’inscrit dans la langue, ses normes collectives, ses contraintes morphologiques et syntaxiques. Elle répond aussi à des contraintes de genre, qui n’ont rien à voir avec la représentation d’un « usage oral non-standard » (Marchello-Nizia 1999, p. 54).

26 Par exemple dans la grammaire de Robert Estienne : « Pronoms, est une sorte de mots qui servent pour supplier le Nom tant propre, qu’appellatif » (1557, p. 21).

27 Voir publication 45. (2009) « Dislocation et reprise du sujet ».

Dans les textes médiévaux, les dislocations à gauche apparaissent en contexte narratif (épopée, chronique). Elles jouent un rôle dans la structuration textuelle. D'autres régularités apparaissent les textes narratifs de notre corpus. Dans *La Chanson de Roland*, *La Mort le Roi Artu*, ou les *Mémoires* de Commines, la reprise concerne plutôt des noms renvoyant à des référents humains. Il s'agit souvent d'un personnage central du récit. D'un point de vue contextuel, on observe que les reprises d'un sujet nominal concernent davantage la narration que les situations d'interlocution (en revanche, dans les contextes qui visent à imiter l'échange oral, sont privilégiés les détachements à gauche de l'objet, ou le détachement à droite du sujet).

Au XVI^e siècle, la progression de l'expression du pronom sujet ne conduit pas à une augmentation significative (dans notre corpus) de ce type de reprise, ni à l'expansion de son domaine. Les faits de reprise du sujet existent. Sans être plus nombreux, ils prolongent des faits de syntaxe anciens, dans lesquels le pronom est exprimé pour compenser la distance entre le sujet et le verbe :

Le jeune prince, quant il la veid près de son lict, il la print par la main. (Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron*)

L'âme qui n'a point de but estably, elle se perd (Montaigne, d'après Gougenheim 1976, p. 69).

Selon Gougenheim, ce type d'emploi du pronom personnel, qualifié de « pléonastique », fréquent au XVI^e et qui « se prolonge au XVII^e siècle », serait dû à « une conception de la phrase moins rigoureusement rationnelle que celle qui a prévalu » (Gougenheim 1974, p. 69).

Au-delà de l'état de langue, un changement s'est produit dans la réception de la dislocation. À quoi faut-il l'attribuer ? Comment une construction admise anciennement à l'écrit peut-elle changer de statut et, s'imposer dans l'esprit du récepteur, comme un trait typique de la langue parlée ? À quel moment se multiplient de manière significative ces emplois, annonçant l'usage observé dans la langue parlée contemporaine et dans lequel le redoublement du sujet serait régulier ? La lecture des grammaires n'apporte pas de réponse. Elle enrichit le problème.

Que disent les auteurs ? Au XVI^e siècle, à peu près rien. Ils recommandent au contraire l'emploi du pronom personnel devant le verbe. Seul Meigret précise que pour la troisième personne « le plus souvent, le nom tient la place ». Au XVII^e siècle, apparaissent des mises en garde explicites contre un mauvais usage du pronom personnel : on ne dit pas « Monsieur, il a dit » (Oudin 1632), « Mon père, il est malade » (Chiflet 1659). De ces observations, il semble possible de tirer des

conclusions sur l'usage et sur la constitution de la norme : le tour se répand (si les grammairiens le condamnent, c'est qu'il est fréquent²⁸) mais la norme en freine l'expansion à l'écrit parce qu'il est senti comme vulgaire. C'est toutefois une interprétation hâtive et erronée.

Relever une faute ne signifie pas que le fait incriminé corresponde à un usage installé. Ces recommandations s'adressent à des étrangers, elles lui indiquent quelles séquences ne sont pas acceptées dans la langue cible. Les phrases condamnées illustrent une erreur type, caractéristique d'un apprentissage en cours. Les auteurs n'évoquent pas un usage qui classerait le locuteur (vulgarisme, provincialisme). Au XVIII^e siècle, il s'agit toujours d'encadrer la production des étrangers.

Le verbe doit avoir un nom ou un pronom pour nominatif : Cicéron instruit toujours : il ne faut pas donner au même verbe un nom et un pronom qui signifierait la même chose ni dire comme font quelques étrangers *Cicéron il instruit toujours* à moins que ce ne fussent comme deux phrases différentes. (Buffier 1709, p. 310)

Buffier distingue la phrase liée (« Aristote il dit », p. 184 ; « Cicéron il instruit », p. 310) et la phrase segmentée : « à moins que ce ne fussent deux phrases différentes ». Pour peu que la pause soit maintenue et perceptible, la reprise du sujet est donc admise. Voilà une remarque très précieuse qui permet de reposer le problème. La dislocation du sujet n'est pas en cause, seule la reprise immédiate du sujet est condamnée. Cette dernière n'est pas devenue une faute, elle l'a toujours été, au même titre que d'autres productions indésirables dans lesquelles nul n'a jamais songé à voir une tendance profonde de la langue parlée.

Une lecture plus attentive des grammaires permet donc 1) de consolider les observations contemporaines sur les tendances de la langue parlée, 2) de renouveler l'analyse littéraire 3) d'ouvrir de nouveaux champs à l'histoire de la langue.

1) Les études menées sur la langue parlée contestent le caractère systématique de la dislocation du sujet²⁹. Il n'y a donc pas lieu de considérer que la norme a freiné à l'écrit le développement d'une

28 « Ne dites pas *Mon père, il est malade*, au lieu de *Mon père est malade* », écrivait le grammairien Chifflet en 1659, ce qui prouve qu'on le disait beaucoup » (Blanche-Benveniste 2010, p. 47) ; « le seul fait que les grammairiens des siècles passés aient ressenti le besoin de se prononcer sur la légitimité de ces tournures indique qu'elles étaient fréquentes » (Sabioet *al.*, 2022).

29 « Contrairement à une conception répandue, la dislocation (ou le détachement) du sujet où le pronom est repris par un syntagme nominal (à gauche *Eh ben le local il est pour les trois groupes* ; ou à droite *Eh ben il est pour les trois groupes le local*), est un phénomène minoritaire en français parlé ». (Detey 2010, p. 92). Bilger & Cappeau (2004) signalent en note : « Un sérieux examen des données orales ne devrait donc plus permettre d'écrire des contrevérités comme : La différence la plus frappante dans la syntaxe des clitiques sujets concerne le redoublement systématique du sujet lexical : *Mon père il est malade* (Cabredo Hofherr 2004) ».

tendance qui aurait poursuivi son chemin à l'oral, menant à un changement typologique, où le pronom serait devenu un affixe. Un espace de variation existe à l'oral, qui exige donc aussi de considérer les conditions qui favorisent l'apparition d'une dislocation du sujet. S'agit-il bien d'ailleurs d'une dislocation ? Certaines études portant sur la prosodie s'interrogent sur la nature de l'événement intonatif à l'oral (contour mélodique de la dernière syllabe, frontière prosodique, proéminence) et nuancent le caractère structurant de la pause (voir les travaux de Mathieu Avanzi). Ainsi, il convient à l'oral aussi de distinguer plusieurs types de dislocations à gauche, les réalisations avec pause et les cas où le tour est lié, ce qui nous ramène à la distinction établie par Buffier.

2) Un auteur travaille dans un environnement linguistique complexe. Expliquer l'emploi d'une dislocation suppose de restaurer cette complexité : système de la langue en usage, contraintes de genres, norme grammaticale intériorisée ou active. Stendhal dans *Le Rouge et le Noir* écrit en grammairien. La distribution des détachements avec reprise pronominale épouse les classements établis par la linguistique contemporaine et confirme l'hypothèse qu'il existe en français deux tours qui utilisent les mêmes outils mais qui ne doivent pas être confondus : la reprise immédiate du sujet

a) Cet enfant, il est un trésor, dit-il ([1830]1958, p. 152)

b) Le signor Giovannone il me dit : Caro, d'abord un petit bout d'engagement. (*ibid.*, p. 153)

et le détachement à gauche du sujet, marqué par l'éloignement et la pause

c) Par exemple, cette scie à bois, dont la position singulière sur la rive du Doubs vous a frappé en entrant à Verrières, et où vous avez remarqué le nom de SOREL, écrit en caractères gigantesques sur une planche qui domine le toit, elle occupait, il y a six ans, l'espace sur lequel on élève en ce moment le mur de la quatrième terrasse des jardins de M. de Rênal. (*ibid.*, p. 5)

d) Vinrent ensuite les anecdotes. Tel jeune prêtre, à peine ordonné depuis un an, ayant offert un lapin privé à la servante d'un vieux curé, il avait obtenu d'être demandé pour vicaire, et, peu de mois après, car le curé était mort bien vite, l'avait remplacé dans la bonne cure. (*ibid.*, p. 187)

Les deux constructions figurent dans des contextes distincts, où s'expriment leurs différences. Les exemples c) et d) sont la trace d'une sorte d'archaïsation de la langue. La « chronique de 1830 » adopte un trait de style caractéristique de la prose médiévale, prend des accents à la Brantôme. Il n'est pas utile d'attribuer de telles occurrences à l'intrusion d'une subjectivité ni de tout diluer dans un principe d'oralisation. Les exemples a) et b) relèvent bien quant à eux de la représentation de l'oral. Mais ce qu'il s'agit de faire entendre, ce n'est pas un trait typique de la langue parlée, c'est la performance d'un usager non francophone. Les paroles rapportées sont celles d'un étranger qui ne

maîtrise pas la syntaxe du pronom personnel sujet. Stendhal reproduit peut-être une séquence à laquelle il a été exposé directement, il se conforme en tous cas aux mises en garde formulées par les grammairiens à partir du XVII^e siècle. Fournir une explication unique (recherche d'expressivité, spontanéité de l'oral) ne peut rendre compte de cette conscience grammaticale.

3) La lecture des grammaires n'apporte pas de réponse au problème mais le pose autrement : pourquoi une production typique de l'apprenant étranger finit par être perçue comme une marque d'oralité, comme un trait du français populaire ? Et d'abord pourquoi les étrangers font-ils la faute, quels mécanismes conduisent à la faute ? Bien sûr la langue maternelle de l'apprenant et la situation linguistique locale doivent entrer en ligne de compte. Mais les grammaires sont-elles absolument hors de cause comme vecteur de l'erreur ? La proposition peut sembler abusive, elle mérite cependant qu'on s'y arrête. Au moins parce que l'incompétence des maîtres et l'insuffisance des grammaires font partie de notre imaginaire linguistique. Surtout parce que cela permet de reconsidérer ce qu'est une grammaire. C'est un discours sur la langue, c'est aussi un livre dont il faut mesurer les effets.

Au XVI^e siècle, les grammaires ne relèvent pas la reprise immédiate du sujet. Elles insistent plutôt sur une particularité du français face au latin et recommandent l'expression systématique du pronom sujet, explicitement décrit comme une marque du verbe³⁰. Les tables de conjugaison renforcent visuellement cette analyse, puisque le pronom apparaît devant le verbe (sauf chez Ramus). Cette manière de présenter les conjugaisons ne tient pas compte de tous les cas où le pronom peut ou doit être omis. Cette pratique n'induit-elle pas des productions mécaniques erronées ? Dès le XVI^e siècle, Meigret(1550) nuance la consigne et distingue dans son analyse le cas particulier du pronom de la troisième personne. Au XVII^e siècle, avec Oudin (1632) et Chiflet (1659), la mise en garde devient explicite, assortie d'exemples qui illustrent les productions non conformes. Ces prescriptions célèbres semblent tirer les leçons du siècle passé, et chercher à prémunir l'usager non francophone contre les ambiguïtés du discours grammatical. La faute pourrait être un effet indésirable de la routine.

Mesurer le rôle des grammaires dans la diffusion de la langue française suppose de réfléchir à leurs conditions de réception, c'est-à-dire de reconstituer, d'imaginer les situations d'apprentissage dans lesquels cet outil prend sa place³¹. Le problème n'est pas seulement d'évaluer l'intelligence et la justesse du discours tenu sur la langue, c'est de savoir ce qu'il devient entre les

30 Voir communication 54. (2010) « Pronom personnel et personne verbale dans les premières grammaires du français ».

31 Voir communication 52. (2016) « Histoire des grammaires et changement linguistique ».

maines de l'usager. Entre le livre et l'apprenant, la présence du pédagogue est souvent décisive. Est-il compétent ? Comment adapte-t-il le contenu du livre aux conditions locales d'enseignement ? On sait qu'à partir d'une certaine date cette question ne concerne plus seulement les maîtres de langue qui exercent en Allemagne ou en Angleterre. Elle se posera aussi pour les maîtres d'école s'adressant à des enfants dont la langue maternelle n'est pas le français. Sans s'exagérer le rôle des grammaires dans le changement, on peut préciser la nature de leur influence, la manière dont elle s'exerce. En recomposant leur contexte de production et de réception, on articule plus clairement la problématique des fautes et des formes exclues à l'histoire du français, et à l'histoire du français comme langue étrangère et seconde. L'histoire du français est aussi l'histoire de son expansion. Il faut en tirer toutes les conséquences et s'intéresser davantage à ces étrangers, ces provinciaux, identifier ces barbares qui peuplent les grammaires et pour qui elles sont écrites.

Tenant compte du rôle des grammaires comme moyen d'apprendre la langue, on les fait entrer pleinement dans l'histoire de la langue. Elles contribuent à la variation dans la mesure où elles introduisent une variété de langue dans l'hyperlangue, qui entre en interaction avec les pratiques linguistiques. Une grammaire n'est pas seulement une représentation de la langue. C'est un outil : « un outil linguistique quelconque modifie et/ou prolonge l'aptitude linguistique d'un individu du moment qu'il ne lui est pas identique ; dès qu'il apparaît dans une hyperlangue avec un taux significatif d'utilisation, il modifie l'écologie de la communication » (Auroux et Mazière 2006, p. 8). Cela peut aller dans le sens d'une normalisation, d'une standardisation mais aussi produire un certain désordre : il faut compter avec les effets pervers de la routine, les règles mal comprises qui génèrent des formes erronées, les exemples caricaturaux ou périmés. Les grammaires contribuent à l'instabilité des pratiques, puisqu'au fil du temps elles modifient leur évaluation. Des formes, des prononciations d'abord admises voire recommandées basculent dans le domaine de la faute.

3. L'histoire du conditionnel³²

Le conditionnel a-t-il une histoire ?

La forme est attestée dès les premiers textes français, et dans des contextes assez peu dépaysants pour le lecteur contemporain. Son histoire est celle d'une expansion, qui se fait aux dépens du subjonctif, dans les contextes hypothétiques notamment. Pour l'histoire des idées

32 Voir inédit : *Une histoire du conditionnel (XVI^e-XVIII^e siècles)* et les publications suivantes : 21. (2012) « Le conditionnel dans les grammaires du français » ; 36. (2014) « Terminologie et représentations linguistiques Le cas des formes en *-rais* au XVI^e siècle », co-auteur Marie-Hélène Lay ; 38. (2012) « Les formes en *-rais* et le conditionnel. Histoire de la langue et histoire des grammaires »

linguistiques en revanche, la question se pose en des termes différents : l'histoire du mot ne recouvre pas celle de la forme qu'il désigne aujourd'hui, le mode conditionnel semble en outre prendre place dans les grammaires au détriment d'une autre catégorie modale très ancienne, celle d'optatif. Comment expliquer ce passage ? Suivre l'histoire des catégories modales des débuts de la grammaire française à la mise en place du système actuel montre qu'il ne s'agit pas exactement d'une substitution d'un mode à l'autre mais d'un cheminement assez long, à l'issue brutale et surprenante. Rien en effet n'annonçait le succès³³ du mode conditionnel tel que nous le connaissons aujourd'hui, et la disparition de l'optatif n'avait rien non plus de si prévisible, au moins jusqu'au milieu du XVII^e siècle.

3.1. Terminologie et classement

Conditionnel, c'est d'abord un adjectif dont disposent les grammairiens pour qualifier une construction, une conjonction, éventuellement mais plus rarement une forme verbale. Dans ce dernier emploi, *conditionnel* concurrence le mot *subjonctif*. *Optatif*, au contraire, désigne un mode solidement implanté dans la tradition grammaticale française, dès les premiers textes. Hérité des grammaires latines, c'est le mode du désir. Les grammairiens y classent les formes qui en français leur semblent correspondre à l'*utinam amarem* des Latins. Il arrive, mais pas toujours, que la forme en *-rais* figure sous ce mode. L'un des premiers problèmes est de déterminer si dans l'esprit des grammairiens il s'agit d'une traduction, ou d'une filiation. Ainsi, même si le cadre de recherche initial était bien l'histoire des idées linguistiques, il est impossible de faire abstraction des données sur lesquelles raisonnaient les grammairiens, de raconter l'histoire du mode sans s'attacher aussi à l'histoire des formes elles-mêmes, à leur genèse et à leurs usages.

Il faut par ailleurs adopter une posture de sympathie vis-à-vis des premiers grammairiens, et de la grammaire dite « traditionnelle ». Le conditionnel n'est pas un sujet neutre. Il illustre de manière exemplaire les représentations qui règlent les rapports entre le monde savant et l'école, entre le linguiste et le grammairien (ou grammaticien). Le terme même déclenche les réticences des linguistes, les maîtres passent pour des ignorants, et la suspicion s'étend aux premiers descripteurs de la langue. Ces derniers notamment ne font-ils pas preuve d'un singulier aveuglement en plaquant sur le système verbal français les grilles de la grammaire latine ? Comment ne voient-ils pas que le français dispose d'une forme inexistante en latin ?

33 Contesté par les linguistes, le mode conditionnel s'est en revanche imposé et enraciné dans la grammaire dite scolaire. Il persistait encore dans certains manuels en dépit de la Terminologie de 1997.

Pour les linguistes et historiens de la langue, l'origine romane du futur et du conditionnel est acquise³⁴. Mais pour entrer dans le système de pensée des auteurs de la Renaissance, il faut mettre de côté cette vérité et adopter un mode de raisonnement qui dissocie morphologie et genèse historique. Les premiers grammairiens ne discutent pas l'origine de la forme en *-rais* et du futur. Ils admettent la position de Sylvius (1531) qui les tire directement du latin, ou ils se désintéressent de la question. Tous alignent la forme française *aimeroie* et la forme latine *amarem*, tout en indiquant que l'optatif (ou conjonctif) *aimeroie* se forme à partir du futur, en changeant *oie* en *ai*. La « découverte » des romanistes au début du XIX^e se construit progressivement, sur la base de cette première analyse morphologique.

Le classement de la forme se fait donc indépendamment de toute considération génétique, les observations effectuées en synchronie qui lient morphologiquement le futur et la forme en *-rais* ne conduisent pas à les ranger sous le même mode. Le classement de la forme en *-rais* n'est d'ailleurs pas stable. Cette indécision est en partie liée à la dualité observée dans la grammaire latine elle-même. L'optatif est une catégorie qui ne correspond pas en latin à une série morphologique spécifique. Mode optatif et conjonctif (ou subjonctif) se recoupent partiellement : *amarem* est classé sous l'optatif (*utinam amarem*) et sous le conjonctif (*cum amarem*). En français, il existe deux traductions pour *amarem* : *aimerais* et *aimasse*. La répartition des formes sur les deux modes varie selon les auteurs : *aimerais* et *aimasse* se côtoient sous les deux modes (Sylvius, Meigret, Estienne), *aimerais* figure sous le seul conjonctif (Pillot), la forme peut aussi ne pas être clairement répertoriée (Garnier). Parallèlement aux définitions et aux classements, il convient d'observer la manière dont les paradigmes apparaissent dans les livres : face aux redondances, le quatrième mode personnel (le conjonctif) tend à ne plus être décliné intégralement. Ce déséquilibre annonce des bouleversements plus radicaux observés dans la deuxième moitié du XVII^e siècle : il s'agit alors de rationaliser la présentation des grammaires, et de supprimer le mode redondant. Chiflet supprime le quatrième, confirmant l'affaiblissement observé dès la fin du XVI^e siècle. Irsou choisit de supprimer l'optatif. Il ne s'en explique mais c'est l'option qui prévaudra. C'est du côté de la grammaire latine et de son évolution qu'il faut chercher l'impulsion décisive qui conduit à l'élimination de l'optatif et au réaménagement des modes. Dans la continuité de discussions amorcées au XVI^e siècle par Ramus et Sanctius, le mode est finalement mis en rapport avec l'existence de formes pouvant lui correspondre. L'absence d'un paradigme spécifique à l'optatif en latin conduit à son abandon pour la grammaire latine et par rebond, à sa remise en question dans les grammaires françaises.

34 Voir communication 48. (2023) « Les futurs dans les grammaires ».

La disparition de l'optatif ne s'impose vraiment qu'au XVIII^e siècle. Nombre de grammaires à vocation pédagogique (si l'on excepte les rééditions de manuels perpétuant les anciens modèles) s'orientent vers un système binaire (indicatif/subjonctif), pouvant aller jusqu'à la suppression de l'impératif. La forme en *-rais* voyage d'un mode à l'autre (indicatif et mode oblique). Elle devient à partir de la fin du XVII^e siècle, un véritable sujet de discussion : on passe de discussions générales sur les modes (leur nombre, leur définition) qui ne concernaient pas directement la langue française, à une réflexion sur la forme en *-rais*, progressivement reconnue comme spécifique à la langue française, et nécessitant un traitement particulier. Le classement sous le conjonctif se maintient mais il n'est pas majoritaire. Il est le fait d'un auteur comme Régnier-Desmarais (1706), qui pour désigner le conjonctif affectionne particulièrement le mot *conditionnel*. Plusieurs auteurs, notamment Buffier (1709), voient dans la forme en *-rais* un temps de l'indicatif. C'est un courant assez fort, notamment chez les pédagogues : il sera repris par Restaud (1730) et Wailly (1754). Ce classement se fonde sur la morphologie mais les auteurs ne parviennent pas à déterminer la valeur temporelle à la forme en *-rais*. Une autre tendance, amorcée par Vairasse d'Allais (1681), et portée dans de grandes figures comme Beauzée (1767), Girard (1747) ou Condillac (1775, 1798) plaident en faveur de la constitution d'un mode spécifique, nommé *suppositif* ou *conditionnel*.

La création du mode conditionnel n'est donc pas une proposition de pédagogues obtus, même si cette vérité est difficile à entendre pour tous ceux qui y reconnaissent un des emblèmes de la grammaire dite « scolaire ». Mais il est vrai qu'en choisissant cette solution, Lhomond (1780), dont on sait l'influence qu'il exercera sur la grammaire scolaire, contribue à établir de manière durable le système verbal français : indicatif, conditionnel, subjonctif, impératif. C'est un système qui aura la vie dure, malgré les discussions qu'il suscite dès son établissement. Le mode conditionnel s'impose dans les manuels au moment où les romanistes « découvrent » les mécanismes menant à la genèse du futur et du conditionnel en français à partir de la périphrase verbale *amare habeo / habebam*. C'est un des premiers grands résultats de la grammaire comparée et un cas exemplaire de grammaticalisation, celui que retiennent les ouvrages de linguistique pour illustrer la notion. Mettre en récit l'histoire du futur et du conditionnel revient à suivre l'émergence de l'idée de grammaticalisation. On comprend que le conditionnel soit un point de crispations et de distinction entre le linguiste et le grammairien. Le premier pense détenir, par la preuve historique, une explication permettant de clore une discussion séculaire (origine, classement, et valeur de la forme en *-rais*), que le second maintient ouverte en s'agrippant à son mode conditionnel.

Il faut attendre la terminologie de 1997 pour que l'institution scolaire admette le classement de la forme en *-rais* sous l'indicatif, qui réconcilie toutes les perspectives, sémantique,

morphologique et historique. L'éviction du mode conditionnel est généralement présentée comme une victoire et un progrès de la pensée. Pendant des siècles les grammairiens n'auraient pas su interpréter les données qu'ils avaient sous les yeux, les linguistes ont su quant à eux convertir cette vision a-chronique des faits en interprétation évolutive et rétablir l'histoire de la forme. Il conviendrait toutefois de donner du sens à des résistances qui n'étaient pas toutes dues au confort intellectuel, et de mieux établir les mécanismes qui ont conduit à la création des formes romanes (*aimerai, aimerais*) et à la disparition des formes latines (*amavero, amarem, amabo*). Les données contredisent en effet l'hypothèse d'un remplacement pur et simple, une longue coexistence des formes simples et des formes périphrastiques est au contraire constatée en latin vulgaire. Quant à l'interprétation de la périphrase verbale, elle pose elle-même problème : dans les exemples les plus anciens et régulièrement allégués, le passage de l'idée d'obligation à l'idée de futur fait débat depuis longtemps. Pour les grammairiens de la Renaissance et de la période classique, la filiation *amarem / aimerais* était donc l'hypothèse la plus simple, la plus économique, et la plus conforme au sentiment linguistique. Quand les grammaires alignent la forme en *-rais* à *amarem*, qu'elle soit considérée comme héréditaire de la forme latine ou comme son meilleur équivalent, elles expriment un sentiment de continuité et de familiarité que l'on retrouve dans les pratiques de traduction³⁵. Diez ne remettait d'ailleurs pas en question cette équivalence : il reconnaît que le temps formé avec *habebam* « pour le sens répond à peu près à l'imparfait du subjonctif latin ». (Diez 1836, p. 109). L'évidence d'une valeur prospective de la forme en *-rais* est longue à s'établir.

3.2. Histoire des exemples

Un regard sur l'histoire de la langue permet de mieux comprendre ce qui se joue dans cette histoire des concepts : l'évolution de l'usage accompagne les changements observés dans les grammaires. Et sans doute une étude diachronique plus fine est-elle à mener, mettant en rapport l'évolution des mentalités et la manière d'exprimer le désir. La remise en question et la disparition de l'optatif coïncident en effet avec la marginalisation des formules censées traduire l'*utinam* des Latins : les « plaise à Dieu », « Dieu veuille que », ou « à la mienne volonté ». Le mode optatif, en latin comme en français, n'existe pas indépendamment de ces « marques », ou « signes », exprimant le désir. L'histoire des exemples, dans les grammaires et dans la langue objet, montre un cheminement solidaire de ce déclin : l'expression vivante du souhait tend à privilégier les configurations dont la forme en *-rais* est le centre, (avec une condition sous-jacente ou explicitée). La vitalité de formules comme « plût à dieu » (et donc la pertinence du mode optatif) suppose un certain rapport au monde. Exprimer un désir en soi, sans souci de ses possibilités de réalisation,

35 Voir par exemple sur la traduction de Cicéron par Dolet, publication 36. (2014) « Terminologie et représentations linguistiques Le cas des formes en *-rais* au XVI^e siècle », co-auteur Marie-Hélène Lay.

sans rapporter celle-ci à autre chose qu'à la providence. Un glissement semble s'opérer qui rend, au fil du temps, la distinction de plus en plus difficile entre le désir et la prise en compte de ses conditions de réalisation. Le binôme hypothétique réalisé ou sous-entendu devient peu à peu un exemple prototypique.

Ce dernier (*si* / forme en *-rais*) détrône par ailleurs l'autre exemple type, *quand j'aimerais*. C'est un des plus anciens exemples dans lesquels figuraient la forme en *-rais*, en face de *cum amarem*. L'étude menée sur les grammaires de notre corpus montre essentiellement deux tendances : le déclin de *quand* comme conjonction prototypique exhibée dans les paradigmes, l'enrichissement de l'analyse avec une attention plus fine à ses différentes valeurs. La valeur concessive de *quand*, qui semble évidente au lecteur contemporain, n'était peut-être pas celle qui était sélectionnée par les premiers grammairiens.

Autre construction dont il est intéressant de suivre l'évolution dans les grammaires et dans la langue, le trop fameux « si j'aurais su ». Emblématique des formes exclues, cette construction constitue un lieu de rencontre intéressant entre les représentations sur la langue et les représentations sur la grammaire. En suivant le développement du discours des grammairiens, on assiste à la réanalyse d'une construction d'abord identifiée comme une performance propre aux non-francophones qui devient un trait typique du français populaire, oral, évincé par la norme. Contrairement à ce que l'on peut lire dans des ouvrages universitaires, les données historiques disponibles ne permettent pas d'affirmer que le tour était vivant dans l'ancienne langue. Quelque chose a donc dû se passer au cours du XIX^e siècle pour modifier les représentations sur la langue. Le rôle des grammaires n'est sans doute pas anodin, et il ne se limite pas à leur manière d'édicter la norme. Comme pour l'histoire de la dislocation à gauche du sujet, il serait intéressant de mettre en rapport l'histoire de l'enseignement du français et l'histoire de la langue, et de prendre en compte son expansion territoriale.

4. Lire les grammaires

4.1. Des auteurs, des textes, des livres

Il n'est pas si facile de situer la place qui revient aux grammaires dans l'histoire de la langue. Et pour un historien des idées, il n'est pas si évident non plus de savoir de quoi il doit se saisir dans un texte pour évaluer la place qui lui revient. On connaît de grandes dichotomies qui aident à éclaircir le champ : histoire externe / histoire interne ; grammairien / linguiste ; description / prescription. Ces divisions déterminent des espaces académiques (ce qui revient à l'historien des idées, ce qui revient à l'historien de la langue), définissent dans les ouvrages d'histoire les lieux où il convient de citer les auteurs, qualifient des pratiques (le grammairien prescrit, le linguiste décrit). D'un texte de grammaire, on attend qu'il formule des règles, des définitions, illustrées par des fragments de la langue objet. Cet horizon d'attente oriente la manière de lire la grammaire et les zones du texte où chercher la pensée de l'auteur sur la langue. Il conditionne aussi la manière d'outiller les corpus : on ne prévoit pas les mêmes requêtes pour un texte littéraire et pour un texte de grammaire.

Ces façons de classer sont tout à fait opératoires, à condition de penser aussi à en questionner (voire à inverser) le principe. Ainsi il peut être fructueux de considérer les grammaires comme des textes à part entière, justiciables d'une analyse linguistique et stylistique³⁶. Elles intéressent la diachronie du français, au même titre que d'autres données écrites et ne méritent pas la suspicion où on les a longtemps tenues. On sait ainsi que G. Gougenheim avait choisi de les évincer : il oppose précisément les grammaires et les « textes », son « propos étant avant tout descriptif, ce sont les textes qui [lui] ont paru fournir la meilleure documentation sur l'état de la langue au XVI^e siècle » (1974, p. 10). Pourquoi ? Est-ce la langue du grammairien ou le discours sur la langue dont il se défie ? Le pôle inverse de son projet *descriptif*, c'est le *prescriptif*. C'est là un vieux grief adressé aux grammaires. Mais pour un historien, une *prescription* informe autant qu'une *description*. Citons par exemple Chiflet, reprenant une remarque de Vaugelas :

En parlant, on dit *cet homme icy*, plutôt que *cet homme-cy*. Mais en écrivant on ne sert ny de l'un ny de l'autre, & l'on se contente de dire, cet homme, ce temps, cette année. Toutefois on peut écrire *cet homme icy*, *ce temps icy* dans le stile comique,

36 Voir les publications suivantes : 8. (2017) « Grammairiens, linguistes, grammatistes. Une question de style » et 34. (2014) « La langue des grammairiens est-elle une langue exemplaire ? » ;

satirique, ou burlesque, qui représente le style populaire du langage familier. (1659, p. 40)

On peut voir là un modèle de style *prescriptif*. C'est aussi une *description* documentée, contextualisée, enrichie de paramètres pragmatiques très précieux pour qui veut approcher le système de la langue dans une perspective variationniste. Les prescriptions les plus puissantes ne sont d'ailleurs pas forcément celles qui se déclarent dans des formules bien connues « dites / ne dites pas ». Certains auteurs bien conscients de leurs moyens prescrivent indirectement, dans leur manière de pratiquer la langue. C'est pourquoi il importe aussi à l'historien des idées d'être attentif à la langue et au style d'un grammairien.

L'écriture est un indice du rapport que le grammairien entretient avec son objet, de la relation qu'il entrevoit avec son lecteur ou avec ses pairs. Il y a des grammaires très écrites : selon les circonstances et la cible qu'il veut atteindre, l'auteur adopte tantôt toutes les séductions du mondain, du maître amical et prévenant, ou bien se montre véhément et affiche des intentions provocatrices. Toutes les ressources de la langue sont alors au service de l'efficacité didactique ou d'un projet théorique plus ambitieux. L'effort de style soutient en effet le développement de la pensée. De nouveaux concepts émergent, la terminologie s'enrichit dans ce travail d'adaptation au destinataire ou d'adéquation à l'objet. Pendant la période de la Renaissance, le passage du latin au français constitue une étape importante dans l'histoire de la grammaire française (acclimatation de la terminologie, transmission et renouvellement du corpus illustratif) qui intéresse aussi l'histoire de la langue : les grammaires constituent ainsi un corpus très cohérent pour étudier le rôle des traductions dans l'histoire du français (comme témoignage ou comme vecteur du changement). Il n'est donc pas indifférent qu'une grammaire soit rédigée en latin ou en français. Une grammaire écrite en français délivre une double image de la langue objet : à travers les exemples et à travers la pratique de l'auteur. Des auteurs comme Meigret, Ramus, Maupas, ou encore Chiflet ont bien conscience que la langue à laquelle ils exposent leur lecteur est aussi un discours sur la langue. Le souci d'exemplarité peut-être explicitement formulé (Maupas, Chiflet) ou perceptible par un travail de correction et d'ajustement à l'usage (Ramus).

La portée d'un discours sur la langue est étroitement liée la qualité du support de diffusion. Appréhender ce que dit une grammaire sur la langue, mesurer ce qu'elle peut sur la pratique et les usages suppose donc de la considérer dans ses dimensions physiques : c'est un manuel, un objet qu'on manipule et qu'on voit. Il est désormais possible, grâce la numérisation des textes,

d'appréhender le discours dans sa matérialité. Tous les auteurs ne s'impliquent de la même manière dans le processus d'édition de leur texte. À ce titre, on peut se demander qui est, au bout du compte, l'auteur d'une grammaire. Certains ouvrages ont été pensés avec une conscience assez nette des modalités de leur réception. La mise en page, la typographie, les tableaux, la graphie même sont le produit d'une réflexion linguistique. Ces outils constituent un discours indirect sur la langue dont il convient de déterminer en amont les partis pris qui le fondent. Des œuvres dont l'apport théorique semble au départ assez mince (pensons par exemple aux ouvrages pédagogiques de Robert Estienne ou à la grammaire de Laurent Chiflet) méritent d'être reconsidérées sous cet angle particulier.

Une approche pragmatique des grammaires est une manière de les réintégrer dans l'histoire de la langue en mesurant les effets d'un discours largement diffusé, et organisé de manière à être facilement mémorisé. Au-delà des prescriptions explicites (qui peuvent être vues comme des moyens d'encadrer l'usage ou une manière d'en parler), l'influence d'une grammaire réside dans l'efficacité des outils qu'elle met à la disposition de ses usagers et ce qu'elle livre à l'imitation des apprenants (lexique, listes, paradigmes, patrons syntaxiques). Ainsi les exemples intéresseront l'historien qui cherchera à en établir la source (de quoi l'exemple est-il l'exemple ?). Mais il faut aussi envisager le devenir de cet exemple lorsqu'il passe dans la langue (Comment agit-il sur les représentations ? Est-il l'objet de reproductions analogiques ? Comment circule-t-il ?)

Pour réfléchir à la manière dont les grammaires peuvent contribuer à modeler un espace linguistique, il faut en outre y ajouter un ferment de variation lié à l'histoire éditoriale : le jeu des rééditions rendent contemporains des livres d'âges divers, entretenant une forme de variation temporelle, qui se superpose aux autres manifestations de la variation. Une grammaire peut donc sinon freiner le changement, du moins entretenir une représentation infidèle de la langue, du simple fait qu'elle dure. Décrire la situation linguistique d'un lieu donné à un moment donné demanderait donc aussi de s'intéresser aux livres en circulation dans cet espace.

Ainsi, une grammaire est un objet dont la compréhension engage plusieurs domaines de l'histoire (histoire des idées linguistiques, histoire du livre, histoire de la langue, de son enseignement et de son expansion, histoire sociale, politique et géopolitique). Il est commun de dire que le point de vue crée l'objet, mais on peut tout autant considérer que la compréhension de l'objet décrit suppose la recombinaison de tous ces points de vue comme autant de rayons qui l'éclairent sous toutes ses faces. C'est animée par ces questionnements multiples que j'ai tourné autour de deux figures de grammairien : Laurent Chiflet et Louis Meigret. Les deux figures n'ont pas le même poids dans l'histoire de la grammaire. Louis Meigret a gagné l'estime des linguistes, il

est considéré comme le « père de la grammaire française » (Livet 1859, p 76). On consent à Laurent Chiflet le statut de bon pédagogue.

4.2. Une œuvre : *L'Essay d'une parfaite grammaire*³⁷

L'Essay d'une parfaite grammaire française est une œuvre souvent citée, mais pas forcément retenue pour ses qualités théoriques. La collection où le volume a paru en fait *a priori* un grand texte³⁸. À charge pour l'éditeur de le démontrer et de définir par la même occasion à ce qui fait une grande grammaire.

1) Il y a bien sûr le poids éditorial. De ce point de vue, *L'Essay d'une parfaite grammaire* présente une valeur patrimoniale indiscutable : c'est une grammaire qui a fait date et qui a exercé une influence durable sur l'enseignement du français.

Publié jusqu'en 1722, dans les Pays-Bas espagnols (Anvers, Bruxelles, ces éditions sont accompagnées de la version en flamand), en France (plusieurs éditions parisiennes), en Allemagne, *L'Essay* est devenu une grammaire de référence dans les collèges jésuites et a exercé une influence durable sur la grammaire pour étrangers (Pays-Bas, Angleterre, Italie). La Section particulière pour les Flamands, ramas de faits hétérogènes, a inauguré la « chasse aux flandricismes »³⁹. Elle constitue un répertoire de fautes qui façonnent non seulement l'image du français pratiqué sur le territoire de ce qui est aujourd'hui la Belgique, mais aussi – parce que la liste a été en partie transposée vers d'autres zones géographiques du territoire national (listes de provençalismes, gasconnismes) – l'image d'un certain français dit populaire. C'est un aspect du rôle que jouent les grammairiens : elles véhiculent des représentations, qui compliquent la tâche de l'historien, parce qu'elles sont créatrices.

L'Essay méritait donc le « coup de projecteur » (Colombat 2008) et que l'on rappelle sa place dans l'histoire de la grammaire et de l'enseignement du français. C'est un texte qui conserve son actualité pour le praticien : par sa polyvalence, la grammaire de Chiflet invite à penser les relations entre français langue maternelle et langue étrangère (ou seconde) comme un continuum, puisque l'ouvrage est conçu pour changer d'usage au fil du temps. C'est un rappel important

37 Voir publication 2 (2021) *Laurent Chiflet. Essay d'une parfaite grammaire de la langue française*, Paris, Classiques Garnier.

38 « La collection "Descriptions et théories de la langue française" propose des éditions (avec introduction, annotation et indexation) de grands textes linguistiques français des XVII^e et XVIII^e siècles ».

39 Voir publication 32. (2018) « Les Flandricismes. Histoire de la grammaire et histoire de la langue » co-auteur Michel Berré.

compte tenu des conditions actuelles d'enseignement : dans les classes aujourd'hui, il est fréquent de recevoir un public allophone. Plus généralement, tout ce qui est dit dans le chapitre sur « la manière d'apprendre et d'enseigner » invite à un certain recul sur nos pratiques pédagogiques. Ce chapitre, inspiré par les exercices spirituels, rappelle tout ce qu'elles ont de commun avec celles des jésuites⁴⁰ (héritées ou tout simplement retrouvées parce qu'elles relèvent du bon sens) : s'adapter à l'élève, s'assurer de la bonne assimilation à chaque étape avant de passer à la suivante, reprendre et approfondir (principe de la progression spiralaire) ; adopter une posture de réserve et d'écoute, moduler le type de réponse selon le niveau de maîtrise de l'élève, s'adapter à ses capacités.

Le succès de cette grammaire est indissociable de ses caractéristiques matérielles. *L'Essay* est d'abord un livre bien conçu⁴¹, un objet pratique, qui permet de moduler le discours, selon le lecteur et selon le problème ou fait de langue envisagé. Chiflet a imaginé un livre polymorphe, qui devait répondre aux attentes d'un lectorat vaste et hétérogène : il y a ceux auxquels il adresse un discours sur la langue (l'Académie, les remarqueurs, les grammairiens), et ceux pour lesquels il compose une grammaire (les étrangers et les curieux de la langue, le maître de langue). Cette plasticité est conforme à l'esprit de l'ordre auquel appartient Chiflet : une grammaire jésuite écrite dans un esprit de proportion et d'érudition.

Esprit de proportion. Le livre se déploie selon le profil de l'utilisateur. Chiflet envisage deux manières de lire (continue ou fragmentée), deux modalités effectivement permises par la table des matières détaillée et paginée, la fragmentation et l'organisation du discours (découpé en unités hiérarchisées, chapitres, sections et alinéas associés à une numérotation). Ce découpage confère au discours grammatical, par le jeu de renvois internes, une souplesse très agréable pour le lecteur et très utile à l'auteur. Circuler librement dans le livre, au gré de sa curiosité est possible. Mais Chiflet ménage aussi un parcours gradué selon la succession des chapitres. Le chapitre premier – explicitement consacré à la mise en place de la terminologie grammaticale – est aussi un rudiment qui offre une saisie globale sur la langue française. Les chapitres suivent l'ordre de toutes les grammaires, selon les parties du discours, mais chaque chapitre obéit à une logique menant des règles générales à l'examen des cas singuliers et controversés (sections remarques et observations). Cet outillage ingénieux a assuré au texte sa stabilité tout au long de son histoire éditoriale. Il lui confère par ailleurs l'allure d'un autre texte important pour les jésuites : les *Exercices spirituels*, également conçus comme une « matrice destinée à être transmise en étant accommodée, adaptée en fonction de ceux à qui on la destine » (Demoustier 2006, p. 13).

40 Voir publication 29. (2020) « L'exercice. Spiritualité et pédagogie jésuite ».

41 Voir publication 35. (2014) « Le bel ordre de Laurent Chiflet ».

Le livre s'adapte au lecteur, à sa capacité et à sa curiosité. Il s'adapte aussi à son objet. Grâce au jeu des renvois internes, Chiflet se soustrait aux catégories linguistiques héritées, il élude les problèmes de classement et de définition. Ce ne sont pas les catégories linguistiques établies qui organisent le discours sur la langue, mais le point de vue sous lequel il convient d'aborder une question de langue (ainsi l'accord du participe passé est traité dans le chapitre des pronoms). Cette manière de réfléchir « par rencontres », par éclatement du discours et dissémination des remarques, laisse un certain espace au renouvellement de la description.

Érudition. L'*Essay* est une grammaire de référence⁴². Chiflet a effectué un travail de recensement des usages et des savoirs disponibles sur la langue. Les exemples sont rarement forgés : il les emprunte aux grammaires et aux *Remarques*. Il travaille ainsi à partir de données problématisées, dont l'authenticité et la représentativité sont garanties par des sources françaises et parisiennes (il ne travaille pas à partir d'un parler franc-comtois ou wallon). Ces données sont ensuite discutées, actualisées, confrontées à d'autres usages, tirées de ses lectures ou peut-être saisies sur le vif. La règle est élaborée à partir de données qui offrent un degré de fiabilité suffisant et une masse significative : comme l'a observé J. Stéfanini, Chiflet a le goût des dénombrement complets » (1994, p. 211).

Chiflet revient à plusieurs reprises sur cette exigence : la règle est formée à partir de l'observation des données. Il procède donc à une lecture critique de ses prédécesseurs, l'enrichissement du corpus pouvant déboucher sur une reformulation de la règle. Il présente un texte dans lequel la règle formulée est opposable aux données qui ont permis de l'élaborer. Mais tout ne rentre pas dans la règle. L'aveu d'échec serait alors de renvoyer le lecteur à l'usage. C'est une extrémité à laquelle Chiflet se résigne rarement. Il va plutôt prendre en charge le classement et le recensement des exceptions ou des restes, sous la forme de listes (le classement selon ordre alphabétique facilite le repérage d'éventuelles lacunes et la cumulativité des connaissances). Lorsque l'usage est indécis, Chiflet ouvre un espace de discussion dans les sections « Observations » qui viennent clore les chapitres. Le débat n'est pas forcément tranché : la langue reste un lieu de variation.

Du fait de la méthode adoptée, cette grammaire offre une synthèse des descriptions du français au milieu du XVII^e siècle : Chiflet a lu les grammairiens, les remarques, la censure, il se fait le relai de la norme « parisienne » sans s'y soumettre, il expose les désaccords, opère des arbitrages, plus ou moins déclarés, et confronte les textes à l'usage. Il offre ainsi un témoignage des

42 Voir publication 33. (2017) « Grammaire et corpus, l'exemple de l'*Essay d'une parfaite grammaire* de Laurent Chiflet ».

représentations sur la langue française, de ce qui la règle, vue depuis un autre observatoire que Paris. C'est un observateur externe : il n'est pas parisien, ni même français, et il a évolué sur un territoire linguistiquement fragmenté qui le rend sensible à la variété des usages et des prononciations (il se montre parfois plus tranchant, parfois plus ouvert que les autres grammairiens). *L'Essay* offre donc une description dynamique de la langue qui prévient l'utilisateur contre les formes erronées, archaïques, passées de mode, marquées socialement, il lui suggère aussi des stratégies pour éluder les difficultés. Le style est prescriptif (dans le Corpus Garnier, c'est le champion du « dites » / « ne dites pas ») mais Chiflet ne se contente pas de proscrire, il s'intéresse à la genèse de la faute : les mauvais modèles (maîtres de langue incompetents, livres trop anciens, comportant des règles erronées), les calques (à partir du latin), l'influence de la langue maternelle (notamment le flamand). Dans le contexte précis où il écrit, la condamnation d'une construction n'est pas le signe d'un usage effectif. Il faut l'avoir en tête (et c'est en quoi un travail d'édition critique et de contextualisation est utile) pour éviter les erreurs d'interprétation.

Qu'en est-il de la valeur de ce texte du point de vue de la pensée ?

Parue en 1659, la grammaire de Chiflet pâtit de la proximité de publication de la *Grammaire Générale et Raisonnée*, un an après. Même quand on ne cherche pas à les opposer, cette succession dans le temps conduit inévitablement à les juxtaposer, et à les comparer. Chiflet écrit une grammaire du français. Il s'intéresse à la langue française et à ses mécanismes, à la pratique du français (écrite et orale), il n'est pas intéressé par les linguistiques généraux, par l'articulation entre la langue et la pensée. Il n'a donc pas besoin de fonder des catégories universelles, de forger des concepts. Ainsi, il n'y a dans sa grammaire rien qui fasse système, rien de puissamment édifié. Il y a des remarques ponctuellement stimulantes (la distinction entre style et syntaxe), des intuitions (la découverte des voyelles nasales), des propositions (sur une rationalisation de l'orthographe par exemple) qu'il n'a pas l'audace de mettre en pratique, des décisions importantes (suppression du conjonctif) ramenées à des mesures d'ordre pratique sans explicitation théorique. Cette absence de radicalité ne signifie pas absence de réflexion, disons qu'elle se passe de création conceptuelle, moins par incapacité que par « défiance de la théorie » selon l'expression de Chevalier (1968, p. 409). Or la défiance est une posture intéressante, parce qu'elle interroge nos pratiques et repose la question de l'utilité sociale du linguiste. Pourquoi découper la langue en tranches, classer, nommer, si ce n'est pas utile ?

Chiflet cherche des solutions, il s'efforce d'apporter une réponse à chaque problème et à chaque situation. Il module son approche de la langue selon le niveau d'apprentissage. Le métalangage est un auxiliaire à la formation et à la discussion linguistique, il n'en devient jamais l'enjeu. Nommer et mettre en ordre est une étape intermédiaire dans le parcours d'apprentissage, ni

le point de départ, ni la fin. On commence par la mémorisation, l'accumulation du matériau (conjugaisons, séquences de plus en plus complexes, lecture). Lorsque l'élève a acquis un certain niveau de maîtrise de la langue, on lui donne les outils conceptuels permettant d'appréhender les mécanismes généraux de la langue. Mais par la suite, des situations singulières plus complexes (production ou analyse de textes) rendent à nouveau inopérantes les catégories enseignées, et il y a moyen de s'en passer. La conception matérielle de l'ouvrage permet cette alternance entre approche globale, fondée sur l'observation des structures fondamentales de la langue, et des approches plus ponctuelles, qui relèvent plutôt de la casuistique linguistique. Cette tension entre les activités d'étiquetage et la confrontation aux textes est toujours le quotidien du professeur de français.

L'*Essay* est donc une grande grammaire, par la somme de connaissances sur la langue qu'elle propose et par la qualité d'exposition des données. Mais défendre ce texte a paradoxalement fait surgir un autre problème : celui de son intégration dans la vie et la carrière de l'auteur. Elle est justement un peu trop grande, et ramenée à une existence tout entière dévouée à la Compagnie, elle produit un effet de singularité et de disproportion. En outre, Laurent Chiflet n'est pas un maître de langue. Il a bien sûr exercé les activités d'enseignement prévues dans le parcours d'un membre de la Compagnie (maître de chant, grammaire latine, rhétorique). Il existe des témoignages sur la qualité de sa prédication en français, c'est peut-être ce qui explique sa mutation à Bruxelles, puis à Anvers. Rien n'indique en revanche qu'il a enseigné le français. De son vivant, il n'a rien publié qui relève de l'étude ou de l'enseignement de la langue française. Dans ce domaine, les publications sont posthumes (la grammaire et sa contribution à la révision du dictionnaire plurilingue, le *Calepinus*). Il est surtout connu pour ses nombreux ouvrages de piété (catéchismes, culte marial), sans grande envergure théologique, mais conforme à l'esprit de la contre-réforme qui anime son ordre et le territoire sur lequel il évolue.

L'ancrage territorial et politique est justement la clé qui permet d'articuler cette grammaire à la personne et à la carrière de Laurent Chiflet⁴³. Cette grammaire est une œuvre politique : elle répond à une demande locale (la bonne société d'Anvers) mais son ambition plus vaste est à considérer sur une tout autre échelle. Il faut ainsi replacer Laurent Chiflet dans un réseau complexe (son ordre, sa région, sa famille), où l'érudition et la religion se mêlent aux enjeux politiques et diplomatiques. Laurent Chiflet appartient à une puissante famille de Besançon. Il est le dernier de sa fratrie, un peu terne face à ses aînés : Jean-Jacques, médecin du roi d'Espagne, auteur de pamphlets politiques en faveur de la couronne d'Espagne, Philippe, éditeur du Concile de Trente, Pierre-

43 Voir communication 50. (2018) « *L'Essay d'une parfaite grammaire, une œuvre politique ?* ».

François érudit, qui contribue aux *Acta sanctorum*. Laurent termine néanmoins sa carrière en accédant au rang de *profes*, un grade élevé dans la Compagnie, à Anvers. Cette ville flamande relève de la couronne d'Espagne, tout comme la Franche-Comté natale des Chifflet. Au cours de sa carrière Chifflet s'est déplacé dans ce territoire morcelé d'un point de vue géographique et linguistique : passant de zones francophones, qui pour cette raison suscitent la convoitise de la France (Besançon, Dole), Bruxelles, Anvers (duché de Brabant) où domine la langue flamande. Mais depuis l'installation de la cour de Bourgogne à Bruxelles, à la charnière des XIV^e et XV^e siècles, le français affirme sa position. Qu'une grammaire du français soit publiée hors du territoire national, cela n'a rien d'original. Qu'on reproche à son auteur de n'être pas tout à fait français non plus. Ce qui est plus intéressant, c'est la prétention à devenir à son tour une autorité linguistique, en se mesurant aux plus prestigieuses : les grammairiens, Vaugelas, l'Académie. Laurent a œuvré dans le même sens que ses frères : diffusion de l'esprit de la Contre-réforme (par ses ouvrages de piété) et loyalisme envers la couronne d'Espagne (la Franche-Comté protégée de l'impérialisme français par son appartenance à la couronne d'Espagne). La grammaire peut être pensée comme le versant linguistique de ces enjeux diplomatiques, la rivalité avec la France s'exprimant aussi sur ce terrain.

L'*Essay* donne à la francophonie hors de France une œuvre de référence. Son lieu de publication est significatif. Anvers est une ville où se croisent enjeux linguistiques et religieux. Très favorable à la Réforme, Anvers a accueilli au XVI^e siècle de nombreux réfugiés qui vivaient de leurs activités d'enseignement. La reprise en main de la ville par le pouvoir catholique a été marquée par le retour des jésuites. Quand Chifflet attaque les « mauvais maîtres » (1659, p. 156), la langue qu'ils véhiculent et enseignent, il attaque aussi les représentants de la religion réformée. La grammaire complète sur le plan linguistique le programme de reprise en main par l'Église. Sous cet angle, la grammaire s'harmonise avec le reste des écrits de Chifflet (catéchismes, exercices spirituels, culte marial). Elle donne aussi à un ordre qui avait négligé jusque là l'expression en langue française un outil efficace et multidimensionnel, dont la physionomie, la qualité d'érudition porte la marque de son appartenance à la compagnie de Jésus.

La grammaire de Laurent Chifflet est donc un grand texte. Elle répond à l'ambition de son auteur. Elle illustre une certaine idée de la perfection : elle permet à l'utilisateur de faire le chemin complet, des rudiments à la maîtrise de l'éloquence. Parfaite aussi dans cette manière de renvoyer toujours à elle-même, et de susciter par cette dynamique de relecture une remise en question permanente, vrai chemin vers la perfection.

4.2. Un auteur : Louis Meigret

La figure de l'auteur, finalement très importante dans le champ de la linguistique et de son histoire, est passablement noyée pour l'histoire de la grammaire. Le manque de donnée, la modestie du propos expliquent en partie cette indifférence. Il y a aussi la prudence du chercheur soucieux de restituer le rythme lent des idées, veillant donc à ne pas transformer l'histoire en épopée, en fabrique de héros (Fournier & Raby 2008). On peut avoir conscience de tout cela, et pour autant tomber dans la fascination pour une œuvre singulière⁴⁴.

Comment lire Louis Meigret ?

De Louis Meigret, « humaniste et linguiste », le grand public retient surtout la deuxième face : celle du linguiste, du réformateur de l'orthographe. Et comme beaucoup, j'ai commencé par là. C'est-à-dire avec *Le tretté de la grammere françoëze*, et le choc d'une lecture hérissée de difficultés. Selon l'édition à laquelle on a accès, on ne lit pas tous le même *Tretté*. L'édition Foerster (1888) d'après l'original suppose une acclimatation à l'orthographe de l'auteur, mais la mise en page très dense accroît l'effort de déchiffrage. Effort qui retarde (voire compromet tout à fait) l'accès à la pensée linguistique de l'auteur. La version modernisée d'Hausmann offre une entrée directe dans le texte : plus rapide, plus ciblée, tout l'effort porte sur la compréhension de ses idées sur la langue. La mise en ligne de l'édition originale (Wechel 1550) permet de se livrer à l'expérience de lecture que Meigret avait imaginée pour son lecteur. Ce dernier se rend compte qu'après un temps d'acclimatation cette graphie n'est pas si impraticable, et il accède du même coup à l'intelligibilité complète du projet linguistique de Meigret : un discours sur la langue, un geste, une œuvre performative. Meigret devait compter sur une lecture continue et chronologique de son texte (peu de repérage possible) obligeant le lecteur à se familiariser avec sa graphie et à assimiler lentement sa vision de la langue. Il n'était pas prévu de pouvoir y circuler à son aise, de pratiquer la lecture fragmentaire qu'encourage et autorise l'outillage de la base Garnier.

L'orthographe est un obstacle que délibérément Meigret dresse entre le lecteur et son discours. Pour connaître la grammaire française, il faut accepter de passer outre un système graphique rénové. Cet obstacle, le lecteur contemporain a le choix de le contourner ou de le surmonter. Il peut aussi se détourner définitivement de l'œuvre. On peut dire que la postérité a plutôt choisi la dernière option. Le *Tretté de la grammere françoëze* est resté pendant longtemps un

44 Voir publication 6. (2021) « Actualités de Louis Meigret ».

de ces monuments devant lesquels on passe sans y entrer. Certains ont consenti un regard, pour le divertissement que la façade procure. Le nom de Meigret surnage au fil des siècles dans les dictionnaires, toujours associé au désastre de son orthographe. En 1980, F. J. Hausmann, grâce à son édition modernisée, a permis un accès plus aisé et plus direct à la pensée de Louis Meigret. C'est aussi faire exister la réflexion linguistique de Meigret au-delà des questions relatives à l'orthographe.

Cette transcription est bien toutefois une entreprise de contournement. L'orthographe de Meigret n'apparaît plus que dans les exemples, à titre documentaire. L'expérimentation sur laquelle comptait Meigret pour convaincre de la possibilité de changer nos habitudes, le public ne s'y est pas livré. Quelques grands lecteurs ont dû s'y plier. Ses contradicteurs : Guillaume des Autels pour contester son orthographe n'a-t-il pas démontré que lire Meigret était chose possible ? Ses « traducteurs » et admirateurs secrets : Robert Estienne qui publie son propre *Traité de la grammaire françoise* en 1557⁴⁵ en reprenant une part importante de l'œuvre de Meigret, qui perd en même temps son public ; Bretin (1586), qui intègre à son recueil de traductions de Lucien le *Menteur* de Meigret (1548), moyennant une retranscription dans l'orthographe traditionnelle, c'est-à-dire en débarrassant le texte de Meigret de ce qui en était pourtant l'identité fondamentale.

Car prendre vraiment au sérieux les arguments exposés dans le *Traité de la commune écriture* (1542), au point de les mettre en pratique, est une idée qui peine à convaincre. C'est pourquoi Meigret reste d'actualité⁴⁶, et ne manque jamais de produire son petit effet : une orthographe phonétique, l'invariabilité du participe passé, voilà qui parle à tous. Il jouit ainsi aujourd'hui d'un statut assez paradoxal : à la fois connu et méconnu, victime de sa propre célébrité. D'une manière ou d'une autre, ses positions radicales sur l'orthographe ont compromis la réception de son œuvre : ou elle éclipse tout le reste, ou bien on la nie, et pour accéder aux idées, on perd la pensée plus vaste de l'auteur.

Le *Tretté* mérite d'être lu et apprécié dans sa globalité et c'est à juste titre que Meigret se dit « architecteur »⁴⁷. Il choisit de traduire par « bâtiment » le mot latin « constructio » (ses contemporains et successeurs adopteront le mot *construction*). Ce faisant, il forge un concept tout en gardant « sous tension » la métaphore. L'analogie construite tout au long de l'ouvrage entre grammaire et architecture articule de manière cohérente l'ensemble de ses occurrences et répond à une double motivation, pragmatique et cognitive. S'il importe à la fois d'imposer *bâtiment* comme concept, tout en conservant active la référence au domaine de l'architecture, c'est que l'analogie

45 Voir publication 37. (2012) « Du *Tretté* au *Traicté*. Meigret revu et corrigé par Robert Estienne ».

46 Voir publication 30. (2020) « L'orthographe, l'affaire des linguistes ? ».

47 Voir publication 20. (2013) « L'architecte, figure du grammairien ? ».

entre grammaire et art d'édifier est adéquate à l'objet décrit et aux procédures intellectuelles qui président à sa description. Pourquoi se dire *architecteur* ? Meigret est conscient de travailler à une représentation. Le dessin de l'architecte est une projection : les plans représentent un édifice, construit ou à bâtir. De même Meigret veut donner une représentation fidèle d'une réalité sonore, la langue. Meigret va jusqu'au bout de sa pensée, puisqu'il est un des rares à affronter la question de la prosodie. Le chapitre sur les accents⁴⁸ propose une mise en rapport entre le découpage syntaxique de l'énoncé et l'intonation (distribution des accents, pauses), à travers une transcription sous la forme de portées musicales. La modélisation du son proposée par Meigret n'est pas une curiosité divertissante, appartenant aux « poubelles de l'histoire » (Auroux 2007, p. 166), c'est une proposition dont la pertinence peut être discutée et qui supporte la confrontation avec les modèles prosodiques contemporains (voir ainsi Martin 2018 et 2021).

Meigret saisit une réalité (auditive) et en reproduit une figure (écrite), de même que l'architecte dessine les plans d'un édifice selon les lois de la perspective, en conservant les justes proportions des parties entre elles, pour permettre à partir du plan de reproduire dans le réel le même objet. Il se préoccupe de la commensurabilité des parties avec un tout. En français, les mots s'ordonnent au sein d'un énoncé, et l'analyse des parties est tributaire de cet ensemble. Le sens est acquis de manière globale au sein d'un énoncé, qui « redistribue sur ses constituants le sens dont il est investi en tant qu'énoncé » (Baratin 1989, p. 484⁴⁹). Dès lors, ce qui détermine le découpage de cet objet sonore et dicte sa transcription, c'est le *sens*. L'architecte a cette vision d'ensemble lorsqu'il trace le plan d'un édifice : le tout projeté détermine l'agencement des parties. En français, le sens de chaque mot est sensible au contexte ; aussi Meigret ne fait-il référence qu'au contexte pour élucider des équivoques et réfute toute note de différence fondée sur la graphie. D'où le projet d'une refondation de l'orthographe et sa mise en œuvre dans le *Tretté*. C'est dans cette perspective que le *Tretté* prend tout son sens, et prend son sens comme un tout. L'œuvre suppose une expérience complète, incluant l'expérience graphique. La lecture du texte dans son édition originale (1550, Chrétien Wechel) permet de comprendre l'entreprise linguistique de Louis Meigret et d'en saisir la dimension quasiment organique.

*Les traductions*⁵⁰

48 Voir publications 44. (2009) « Grammaire et prosodie dans la grammaire de Louis Meigret » ; 5. (2021) « I, 2. Histoire de la description de la prosodie », co-auteurs Christelle Dodane, Claudia Schweitzer ; 5bis. (2021) « I, 3. Évolution de la notation de la prosodie », co-auteurs Claudia Schweitzer, Christelle Dodan

49 Cette observation de Marc Baratin porte sur Priscien. Occasion de rappeler ici tout ce que Meigret doit à Priscien, dont il est en quelque sorte le premier traducteur (voir Colombat 2013).

50 Voir publication 4. (en préparation) *Les traductions de Louis Meigret. Une contribution à l'humanisme français*, numéro thématique pour la revue *Réforme Humanisme Renaissance*.

Cette vision globale est extensible à l'ensemble de sa production. Meigret ne compartimente pas ses activités, pas plus qu'il ne sépare les domaines où s'exerce l'intelligence humaine. L'histoire éditoriale a mis l'accent sur les traités et textes polémiques consacrés à la langue française. Or Louis Meigret doit une partie de sa notoriété et de sa gloire posthume, au moins dans le siècle qui suit sa disparition, à ses traductions. Ces traductions, peu explorées par la critique, ne sont pas des hors d'œuvre, ou des tâches exécutées à des fins alimentaires. Dans leur extrême variété, elles correspondent à des choix qui font sens dans la trajectoire intellectuelle, linguistique et spirituelle de l'auteur.

Une œuvre au moins plaide de manière évidente en faveur de cette hypothèse et du lien entre les activités du grammairien et celle du traducteur. Il s'agit de la célèbre traduction du *Menteur* de Lucien, parue en 1548 chez Chrétien Wechel. C'est par elle que Meigret inaugure son système graphique : *Le Menteur* est ainsi un manifeste pour une orthographe rénovée et une expérience sur la possibilité de changer un système graphique. Comme le *Tretté*, c'est une œuvre qui dit et qui fait la réforme, et place le lecteur dans l'obligation de l'expérimenter s'il veut accéder à un contenu qui n'existe pas ailleurs en français : de même que le *Tretté* en 1550 est la première grammaire du français en français, *Le Menteur* est la première traduction française du *Philopseudes*.

Chez Meigret, plus peut-être que chez d'autres auteurs, le discours sur la langue existe sous des formes indirectes, à travers des choix syntaxiques et lexicaux imposés en conscience au lecteur. Cette stratégie clairement à l'œuvre dans le *Tretté*, est à chercher dans le reste de sa production, précisément parce que la dimension militante y est moins évidente. Une lecture attentive montre que Meigret après 1550 n'a peut-être pas totalement abdiqué et continue sous le masque de la graphie traditionnelle à imposer ses idées sur la langue. On peut par exemple étudier la manière dont il traite l'accord du participe passé dans sa traduction de Valturin ou les rééditions de Plinie. Les traductions sont des outils de diffusion d'une certaine pratique de la langue, particulièrement celles qui occupent une niche : la traduction de Valturin (*Les douze livres de Robert Valturin touchant la discipline militaire , translatez de langue latin en françoise par Loys Meigret*, Paris, C. Perier, 1555) reste, sauf erreur, la seule à ce jour ; *Les Quatre livres d'Albert Durer* dont la première traduction paraît en 1557 chez Wechel sont encore réédités en 1613 (*Les Quatre livres d'Albert Durer, traduits par Loys Meigret, Lionnois, de langue latine en françoise*, Arnhem, J. Jansz , 1613). À partir de Louis Meigret, on peut réfléchir à la manière dont une traduction peut être pensée en vue d'influencer l'usage (en imposant un lexique ou des patrons syntaxiques).

Les traductions de Louis Meigret constituent un témoignage très important pour la langue du XVI^e siècle. Ce sont des textes produits en conscience et dont on peut attendre une certaine

cohérence par rapport à des prises de position explicites sur les caractéristiques de la langue française. Certaines traductions connaissent elles-mêmes des traductions concurrentes, voire des retraductions dont la parution suit de près celle de Meigret. Il est donc possible de travailler sur des micro-diachronies. La traduction de Lucien par Philibert Bretin (1586) n'est autre qu'une transcription de celle de Meigret. Ou presque. Et tout l'intérêt réside dans le presque. Au-delà de la transposition graphique, qui est en soi un témoignage important sur la manière dont un contemporain a pu lire et « sonoriser » Meigret, Bretin opère par ailleurs un certain nombre de corrections d'ordre lexical ou syntaxique, par lesquels il récuse certains partis pris de l'auteur (par exemple pour la traduction des noms propres). Il sera intéressant non seulement de comparer les deux textes, mais aussi d'opposer à la langue de Bretin dans le *Menteur* celle des autres traductions du recueil⁵¹.

Projet de Base Louis Meigret

Le projet de base consacrée à Louis Meigret vise à rassembler l'ensemble de ses œuvres. Il s'agissait au départ de créer un lieu de référence, destiné à favoriser les échanges entre chercheurs.

Le colloque « Actualités de Louis Meigret »⁵² qui s'est tenu à Nice en avril 2018 a permis de mesurer les besoins de la recherche et l'utilité d'un tel corpus pour ceux dont les travaux touchent à l'histoire du français et de la grammaire, mais aussi à l'histoire du grec et du latin à la Renaissance. Les personnes qui travaillent sur Meigret ne se connaissent pas toujours, et pour peu qu'elles évoluent dans des cercles différents, ignorent leurs activités respectives. Au moment du colloque une base venait d'être mise en ligne (Bettens 2017), parallèlement, et à peu près à la même époque, *Le Tretté* faisait l'objet d'une transcription par A. Pelfrêne et B. Colombat (mise en ligne sur le site du CTLF). Ce doublon, outre la fragmentation qu'il manifeste, rappelait un déséquilibre : la surexposition de certaines œuvres du grammairien, notamment *Le Tretté de la grammere françoese*, et le relatif oubli de l'œuvre traduite. En outre, les œuvres linguistiques – et particulièrement *Le Tretté* – ont elles-mêmes été enfermées dans des modes de lecture qui en occultent bien des dimensions. La base a pour vocation de faciliter l'exploitation des textes les plus connus, et d'améliorer l'accès à une part importante de son œuvre encore peu étudiée, à savoir les traductions.

51 Voir publication 14. (en préparation) « Bretin, lecteur de Meigret », dans C. Pagani-Naudet (dir.), *Postérité et actualité de Louis Meigret traducteur*, RHR (décembre 2024).

52 Voir publication 3. (2021) *Actualités de Louis Meigret, humaniste et linguiste*, (co-dirigé avec V. Montagne).

Disposer d'un tel corpus permettra d'articuler les traductions aux textes personnels de Louis Meigret, enrichissant ainsi la compréhension de sa carrière et de son œuvre.

Compte tenu de la grande diversité des travaux suscités par Louis Meigret (histoire de la langue, histoire des idées, histoire des techniques, histoire du livre), ce que devait offrir cette base à l'utilisateur reste à définir (ou peut-être à ne pas définir). D'emblée donc s'est posée la question de la réutilisation⁵³ : réutilisation des données existantes (la base conçue par O. Bettens), réutilisation de celles qu'on envisageait de mettre à disposition des futurs usagers (l'intégralité de l'œuvre de Louis Meigret, textes personnels et traductions). Le projet à moyen terme de réunir ces textes d'une base, permettant de satisfaire les recherches philologiques (histoire des textes, étude des sources), mais aussi la comparaison de traductions pour les recherches relatives à l'histoire de la langue et des représentations. Il faut donc pouvoir outiller ces corpus à cet effet. L'objectif étant de pouvoir faire dialoguer les textes de Meigret avec les autres textes de la Renaissance, on adoptera les mêmes formats d'encodage que les *Bibliothèque Virtuelles Humanistes* (XML TEI pour la dimension éditoriale).

Le projet est *a minima* de rassembler l'ensemble des textes, de faciliter la circulation d'un texte à l'autre, et de faire jaillir la cohérence de l'œuvre de Louis Meigret. Il s'agit de permettre une appréhension globale de l'œuvre, tout en conservant la possibilité de revenir à la spécificité de chaque texte, sans l'assigner *a priori* à un genre (traité sur la langue / traduction), sans conditionner sa lecture par un outillage envahissant qui le rendrait « illisible » sous d'autres approches. Toutes les recommandations favorisant la réutilisation des données rejoignent donc la conviction que pour mieux connaître l'œuvre de Louis Meigret, l'essentiel réside dans la liberté laissée à l'utilisateur (qu'il soit chercheur ou lecteur non expert) de choisir son mode de lecture (choix du support, choix des outils de visualisation et d'exploration), de réinventer le texte en modulant les points de vue. Enfin reste à définir l'interface qui permettra de répondre aux questions qui ont motivé la création de l'outil tout en restant disponible pour des investigations nouvelles. Le projet de volume collectif sur les traductions de Louis Meigret (RHR) devait être l'occasion de créer les conditions d'un dialogue entre chercheurs d'horizons divers, et permettre à l'utilisateur d'expérimenter l'outil et d'en suggérer des améliorations. On voudrait en somme que l'utilisateur crée la base et puisse la recréer à chaque moment. Cette publication, envisagée sur un assez long terme, devait être précédée d'une rencontre⁵⁴, elle-même occasion de penser collectivement l'outillage de la base Louis Meigret.

53 Voir communication 49. (2021) « Louis Meigret et la réutilisation des données ».

54 Le colloque sur les *Nouvelles textualités* programmé en novembre 2020 a finalement été annulé du fait de l'épidémie.

Pour exposer la nature de mon projet et créer les conditions d'un dialogue avec les informaticiens de mon laboratoire, j'ai conçu le site Louis Meigret⁵⁵, rattaché au consortium CAHIER en 2019. Ce site offre actuellement accès à l'ensemble des textes connus sous leur forme originale, ou au format texte. Certaines traductions n'étaient pas disponibles en ligne : *Le Livre du monde fait par Aristote, et envoié à Alexandre le grand. Traduict en François, par Loys Meigret*, Paris, Denis Janot, 1541 ; *La Troysiesme oraison, faite en la personne de Nicocles Roy de Chipre, touchant le devoir des subjectz a leur prince*, Paris, Chrétien Wechel, 1544). Il a donc fallu en demander la numérisation. La seconde étape a été de les mettre au format texte. À l'exception de la traduction de Columelle (disponible sur Frantext) et de Lucien, intégré au corpus d'œuvres françaises de Louis Meigret (Corpus phonétique Virga.org et Hyperbase), les traductions n'étaient pas disponibles sur une base de données et n'existaient pas au format texte. Elles ont fait l'objet d'une transcription, grâce au soutien de la MSHS et du laboratoire BCL (dans le cadre d'un appel à projet EUR CREATES). Chaque texte est accompagné d'une notice et de liens permettant d'en retrouver le texte source.

La base elle-même est à l'heure actuelle dans une phase intermédiaire : elle est utilisable mais en train de se faire. Utilisable parce que les traductions ont été numérisées (pour celles qui ne l'étaient pas), transcrites et mises en ligne sur le site d'Hyperbase, avec toutes les fonctionnalités que permet cet outil. La matière est disponible mais encore partiellement fragmentée, et pas forcément réutilisable. Il convient de réfléchir à la manière de faire fusionner les deux bases existantes : celle qui rassemble les traductions et celle qui concerne les textes en graphie rénovée. Les deux ensembles ont leur cohérence interne mais cela ne justifie pas une dualité que dément la démarche originale de Meigret. Démarche qui se manifeste de manière exemplaire par le problème que pose l'insertion dans la base du *Menteur*, œuvre bicéphale. Par sa préface, c'est un traité sur l'orthographe. Intégralement composé en graphie rénovée, il appartient à la base conçue par O. Bettens qui rassemble les autres textes de Meigret relatifs à la langue française publiés chez C. Wechel. Conserver les particularités graphiques et ménager un accès au support original est donc crucial. Mais *Le Menteur* intéresse aussi l'histoire de la traduction : le dialogue de Lucien engage vers d'autres formes de lecture et d'exploration qui peuvent justifier son intégration à la base des traductions, et à d'autres corpus (alignement avec les textes sources et les traductions ultérieures).

Le travail sur les traductions de Louis Meigret et sur la base n'est donc qu'amorcé. Mener à bien ces deux projets constitue une de mes priorités à moyen terme.

55 Voir publication 56. (2022) Site Louis Meigret. <https://meigret.jp.fr/>.

5. Recherche et pratiques enseignantes

5.1. Métalangage et transmission des savoirs

Mes recherches m'ont souvent amenée à travailler sur le métalangage. Ou qu'il s'agisse de termes désignant directement l'objet de ma recherche (la dislocation, le conditionnel). Ou qu'ils figurent dans l'intitulé d'un colloque : emphase, prolepse, exclamation, parataxe, détachement⁵⁶.

Le vocabulaire mal taillé peut être vécu comme obstacle : les mises au point terminologiques sont des préalables parfois longs et douloureux. C'est souvent par cette voie que l'histoire des idées s'invite dans les études sur la langue, qu'elles portent sur le français contemporain ou des états plus anciens. Il arrive que l'histoire dénoue les problèmes posés par les concepts eux-mêmes en montrant comment ils se construisent au fil du temps. Et mieux vaut connaître le poids des mots, leur profondeur historique, dans la mesure où il est assez vain de prétendre s'en passer. Ils font partie du problème. Ils contribuent à façonner les représentations sur la langue, des représentations vivantes, partagées, qui alimentent les discussions « mondaines », le grand salon étant aujourd'hui sur le net. Et ces représentations, au même titre que les illusions créatrices, sont génératrices d'effets. Ainsi quelles que soient les preuves apportées par la linguistique, de façon durable s'est installée l'idée selon laquelle la reprise du sujet est un trait typique de l'oral : elle est donc condamnée comme telle, (par exemple dans la parole publique, voir les commentaires suscités par l'usage qu'en a fait F. Hollande⁵⁷) et reproduite comme telle à l'écrit. Et cela aussi appartient désormais à l'histoire de la langue.

Ignorer les concepts qui posent problème, c'est d'ailleurs prendre le risque d'éliminer le problème, autrement dit, tout l'intérêt du questionnement. C'est aussi un peu présomptueux et imprudent, de croire qu'un renoncement isolé permettra une quelconque avancée. On ne peut pas discuter seul dans son coin.

56 Voir les publications suivantes : 18. (2017) « De l'admiration à l'exclamation. Élaboration d'un concept ou construction d'un problème » ; 22. (2012) « Prolepse et dislocation. Notions rivales ou complémentaires ? » ; 40. (2010) « Emphase et dislocation » ; 41. (2010) « Les relatives sans antécédent, relatives ou corrélatives »

57 « La confiance, elle est dans la démocratie elle-même. (...) La confiance, elle repose sur la justice dans les choix » (Discours d'investiture, 15 mai 2012). Cette construction analysée comme le désir de « faire peuple » peut se trouver sous la plume de grands auteurs et orateurs (P. Valéry).

Les concepts discutables ne sont pas seulement en circulation dans les travaux de recherche. Ils ressurgissent aussi dans la classe à l'occasion des activités comme l'étude de la langue ou le commentaire littéraire. Le vocabulaire technique apparaît dans ce contexte avec tous ses effets pernicioeux, l'identification apparaissant comme une explication. Là encore, que faut-il faire des mots inadéquats ? Les balayer ou faire avec ? C'est une question que se sont posée les grammairiens au fil des siècles. Certains ont souhaité renouveler le métalangage pour se doter d'outils plus sûrs. D'autres choisissent de conserver un vocabulaire familier, parce qu'il semble illusoire de tout refonder et qu'un mauvais outil dont on connaît les limites et les dysfonctionnements est parfois moins redoutable qu'une nouveauté dont on ne contrôle pas les effets.

En outre, le travail mené en classe est forcément transitoire : les élèves nous « appartiennent » pendant une année scolaire. Leur savoir est souvent composite, traversé par différentes temporalités (celle des programmes, celle des générations de maîtres qui les ont formés). Il faut affronter cette stratification. Il n'y a que dans les romans que le maître peut purger canoniquement son disciple et disposer d'un cerveau tout neuf. Encourager la distance critique vis-à-vis de la terminologie et des apprentissages est une manière de gérer cette hétérogénéité. Et c'est par l'histoire que l'on peut amener les élèves à prendre du recul.

Les élèves nourrissent une immense curiosité sur la langue, ses mécanismes et son histoire. Ils subissent sa loi et la refusent comme un arbitraire lié à la décision d'un seul : qui a inventé la langue ? qui a décidé cette règle ? Ce sont des questions récurrentes. Il faut que l'enseignant soit en mesure de leur répondre, que par sa formation il soit en mesure de leur rendre la connaissance et la compréhension des processus qui les conduisent à une production erronée. Les élèves doivent pouvoir exercer leur esprit critique sur tout ce qui leur est enseigné : pas seulement sur les textes, mais aussi sur les exercices académiques surannés, la terminologie grammaticale, l'orthographe. Il suffit, souvent, pour les aider à donner du sens à ce qui n'en a pas toujours d'aborder les faits selon une perspective historique.

Cela peut se faire assez naturellement en suivant les programmes. Montrer des manuscrits, des éditions originales, observer dans leur manuel la disproportion qui existe entre le nombre de pages consacrées à la littérature médiévale et la durée que couvre la période, chercher dans le même manuel les poètes du XVIII^e siècle, mettre à l'épreuve des textes les outils linguistiques délivrés par la nouvelle *Terminologie grammaticale* : par quelques gestes, on peut faire comprendre aux élèves que ce qui leur est enseigné est une construction, soumise à un régime d'historicité, et travailler au

développement de leur conscience métalinguistique. Pour toutes ces raisons, le projet d'unification terminologique porté par les derniers textes officiels en date me semble préjudiciable.

J'ai ainsi comme d'autres réagi à la nouvelle *Terminologie grammaticale*⁵⁸. C'est un texte qui véhicule de nombreuses représentations sur ce peut être l'enseignement de la grammaire dans le secondaire, et qui malheureusement ne propose rien pour en renouveler l'approche. Je rejoins le point de vue critique de la plupart des linguistes qui ont écrit à son sujet : dans son principe, comme dans ses contenus, l'ouvrage ne convainc pas. Pour autant, je dois aussi faire avec, puisque cette *Terminologie* jouit d'un statut quasi-règlementaire. Or il s'avère dans la pratique que c'est un texte très utile, à condition de ne pas en respecter le mode d'emploi prévu par les auteurs. Comme tout manuel rudimentaire, il donne des bases et du vocabulaire, des exemples stéréotypés conçus pour illustrer la règle. L'épreuve de grammaire du baccalauréat portant sur des textes littéraires, l'élève peut néanmoins en mesurer assez vite les limites (autrement dit, il n'attend pas d'être dans le supérieur pour développer à l'égard de la « tradition » un regard critique). Le hiatus observé entre la description que propose l'ouvrage et la réalité des usages à décrire constitue le point de départ d'une discussion, d'une réflexion qui peut aller bien au-delà de la simple activité d'étiquetage envisagée.

L'actualité linguistique (réforme de l'orthographe, écriture inclusive) plaide en faveur d'un enseignement de la grammaire plus ambitieux, qui réponde aux interrogations des élèves bien conscients que la langue constitue un enjeu social. L'histoire est de toute façon convoquée à tort et à travers dans ces débats. Le professeur de lettres, l'enseignant et chercheur ont un travail à faire pour éviter qu'elle soit instrumentalisée.

5.2. (Faire) chercher⁵⁹

Pour amener les élèves à appréhender la complexité et la richesse des questionnements relatifs à la langue et à son histoire, j'ai choisi de les associer à mes travaux de recherche. En lançant le projet « Humanités numériques au lycée », je souhaitais sensibiliser un public de lycéens à la recherche universitaire, aux textes humanistes et aux outils permettant d'en renouveler l'approche aujourd'hui. Je souhaitais aussi créer des liens entre le lycée et le supérieur, en les rendant en les rendant acteurs de la production du savoir. Responsables d'un travail qui devait être

58 Voir publication 16. (2022) « La grammaire scolaire en France d'après la *Terminologie grammaticale* de 2020 ».

59 Voir publication 15. (en préparation) « Meigret dans tout son ECLA », co-auteurs Collectif HEO.

utile à d'autres, les lycéens devaient donc répondre au niveau d'exigence de toute production scientifique.

L'année scolaire 2019-2020 a vu la constitution d'un groupe de recherche composé d'hellénistes et de latinistes de seconde, et de leurs professeurs. Pendant trois années, le groupe a eu la responsabilité d'un texte de la future base Louis Meigret, *Le menteur*, pièce centrale du corpus Meigret. Le travail effectué est venu nourrir le projet de Base Louis Meigret et les recherches menées sur les traductions.

L'intégration au groupe de travail de très jeunes chercheurs ne doit pas apparaître comme quelque chose d'annexe. Outre le désir de faire vivre l'œuvre, d'en actualiser l'approche en la soumettant à des lycéens qui découvrent les humanités, il s'agissait aussi d'entendre des questionnements neufs, l'expression d'attentes vis-à-vis des outils, libres encore de toute forme de censure ou de conditionnement liée à des routines ou aux conditions de travail. Les activités de ce groupe sont à regarder non pas comme une réalisation en mode mineur, mais plutôt comme un changement d'échelle. Le travail effectué sur Lucien a en effet été l'occasion de se situer au niveau d'un texte à la fois bref et riche, qui à la manière d'un prototype posait toutes les questions : problèmes de lecture et de transcription, identification du texte source, comparaisons de traductions, réflexions plus larges sur la réception des textes et la manière dont chaque époque renouvelle son approche des textes et ses pratiques de lecture.

J'ai toujours trouvé assez désolant l'esprit des anciens Travaux Personnels Encadrés, où les élèves se lançaient dans des sujets de recherche qui n'en étaient pas vraiment, sur une durée qui ne permettaient pas de toute façon de laisser mûrir une réflexion. Inscire les élèves dans un projet s'étalant sur trois années, c'était d'emblée indiquer la durée nécessaire à la recherche et à la réflexion qu'elle suppose. Les élèves⁶⁰ se sont lancés dans ce qui pour eux étaient une nouveauté, puisque les professeurs n'avaient pas la réponse aux questions qu'ils leur posaient.

Le site Louis Meigret a permis de mettre immédiatement à disposition le résultat de leurs recherches : établir la source à partir de laquelle Meigret a composé sa traduction, transcrire le texte de Meigret en orthographe modernisée pour en faciliter la lecture, aligner la traduction de Meigret

60 Hommage à ces jeunes talents, dont l'énergie a permis de surmonter les difficultés de mise en œuvre. La dernière année (donc l'année de leur baccalauréat) les élèves ont travaillé sur leur temps libre. La réforme des lycées a conduit en effet à la disparition du groupe classe et donc compromis l'organisation de nombreuses activités parascolaires et projets transdisciplinaires, impossibles à caler dans un emploi du temps commun.

aux textes sources (grec et latin) et d'autres traductions françaises. Les vicissitudes du temps n'ont pas permis d'avancer au rythme souhaité : le projet d'édition critique en ligne reste à l'état d'ébauche, les échanges avec le supérieur n'ont pas été aussi nombreux que nous l'aurions souhaité (deux colloques avaient été programmés puis annulés du fait de l'épidémie). Une journée d'étude organisée au lycée a permis aux élèves de présenter leur travail à la communauté éducative et aux universitaires invitées à cette occasion. Un article collectif qui paraîtra dans le volume *RHR* permettra également de faire le bilan de cette première expérience.

Il était important de finir cette synthèse en parlant de ces jeunes gens du groupe Meigret, et à travers eux de tous ces élèves, pour lesquels je souhaite un enseignement de la langue et de la grammaire plus ambitieux. Faire que cela devienne possible est en somme ce vers quoi tend tout mon travail d'enseignante et de chercheur. Cette synthèse est donc aussi un retour d'expérience sur ce que peut le chercheur en tant qu'enseignant.

Références bibliographiques

I. Références primaires

La Chanson de Roland (vers 1100). Texte établi par Ian Short d'après le manuscrit d'Oxford, Le Livre de Poche, coll. «Lettres gothiques», Paris, 1990.

ARNAULD Antoine et LANCELOT Claude (1660¹, 1676). *Grammaire générale et raisonnée*, Paris. Édition critique par B. Colombat et J.-M. Fournier, Paris, Classiques Garnier, 2023.

BEAUZÉE, Nicolas (1767). *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, 2 vol., Paris, J. Barbou.

BRANTÔME, Pierre de BOURDEILLE (v. 1600, 1981). *Les Dames galantes*, texte établi et annoté par Pascal Pia, [d'après l'édition Ludovic Lalanne pour la Société de l'histoire de France publiée entre 1864 et 1882], Paris, Gallimard, coll. « folio classique ».

BRETIN, Philibert (1586). *Les oeuvres de Lucian de Samosate, philosophe excellent, non moins utiles que plaisantes, traduites du grec, par Filbert Bretin*, Paris.

BUFFIER, Claude (1709). *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris, N. Le Clerc et al .

CHIFLET Laurent (1659). *Essay d'une parfaite grammaire de la langue française*, Anvers, Van Meurs. Édition critique par Cendrine Pagani-Naudet, Paris, Classiques Garnier, 2021.

CONDILLAC, Etienne Bonnot, abbé de (1775). *Grammaire*, seconde partie du tome VI des *Œuvres complètes (Art de raisonner et grammaire)*, Paris, Lecoq et Durey.

CONDILLAC, Etienne Bonnot, abbé de, 1798 (an VI). *Principes généraux de grammaire pour toutes les langues : avec leur application particulière à la langue française*, Paris, A. J. Ducour.

ESTIENNE Robert (1557). *Traicté de la grammaire françoise*, Genève, Robert Estienne.

- GARNIER Jean (1558). *Institutio gallicae linguae in usum iuuentutis Germanicae*, Genève, Jean Crespin.
- GIRARD Gabriel, abbé (1747). *Les vrais principes de la langue française, ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage, en seize discours*, Paris, Le Breton.
- IRSON Claude (1656¹, 1662). *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française*, Paris, l'auteur.
- LHOMOND Charles-François (1780). *Éléments de la grammaire française*, Paris, Colas.
- MARGUERITE DE NAVARRE, *L'Heptaméron* (1512). Édition établie par M. François d'après le manuscrit de 1512 de la Bibliothèque nationale, Classiques Garnier, Paris, 1967.
- MAUPAS Charles (1618) *Grammaire et syntaxe française*, Orléans, O. Boynard & J. Nyon. Édition critique par Nathalie Fournier, Paris, Classiques Garnier, 2021.
- MEIGRET, Louis (1542). *Traité touchant le commun usage de l'écriture françoise*, Paris, Denis Janot.
- MEIGRET, Louis (1548). *Le Menteur, ou l'incrédule de Lucian, traduit de Gręc en Frāçoęs par Louis Meigręt*, Paris, Chrétien Wechel.
- MEIGRET, Louis (1550) *Le Tretté de la grammere françoeeze*, Paris, Chrétien Wechel.
- MONTAIGNE, (1580). *Essais*, Bordeaux, S. Millanges.
- MONTAIGNE, (1588). *Essais*, Paris, Abel l'Angelier.
- LOUDON Antoine (1632¹, 1640). *Grammaire française rapportée au langage du temps*, Paris, A. de Sommerville.
- PILLOT Jean (1550). *Gallicae linguae institutio, latine sermone conscripta*, Paris, Stephanus Grouleau [2003, *Institution de la langue française. Gallicae Linguae Institutio (1561)*, éd. et traduction B. Colombat, Paris, Honoré Champion].
- RABELAIS, François (1535, 1994). *Gargantua*, édition de G. Defaux, texte établi à partir de l'édition François Juste, Lyon 1535, Paris, Livre de Poche, coll. « Pochotèque ».
- RABELAIS, François (1552, 1994). *Le Tiers Livre*, édition de J. Céard, texte établi à partir de l'édition Michel Fezandat de 1552, Paris, Livre de Poche, coll. « Pochotèque ».
- RAMUS Petrus (1562). *Gramere*, Paris, André Wechel.
- RAMUS Petrus (1572). *Grammaire*, Paris, André Wechel.
- RÉGNIER-DESMARAIS François-Séraphin (1706). *Traité de la grammaire française*, Paris, Coignard.
- RESTAUT, Pierre (1730). *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française*, Paris, Paris, J. Desaint.
- STENDHAL (1830¹, 1958). *Le Rouge et le Noir*, texte et édition établie par Henri Martineau, Paris, Garnier.
- SYLVIUS Jacobus Ambianus (1531). *In linguam Gallicam isagoge et Grammatica Latino-Gallica*, Paris, Robert Estienne.
- VAIRASSE D'ALLAIS Denis (1681). *Grammaire méthodique contenant en abrégé les Principes de cet art et les règles les plus nécessaires à la langue française*, Paris, l'auteur.
- VAUGELAS, Claude Favre de (1690). *Nouvelles Remarques de M. de Vaugelas sur la langue française*, Paris, G. Desprez.
- WAILLY, Noël-François de (1754). *Principes généraux et particuliers de la langue française*, Paris, Debure l'aîné.
- Grand corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue (XIV^e-XVII^e siècles)*, 2011, B. Colombat, J.-M. Fournier, W. Ayres-Bennett (dir.), Classiques Garnier Numérique.
- Corpus des grammaires françaises du XVIII^e siècle*, 2022, Bernard Colombat (dir.), Classiques Garnier Numérique.

II. Références secondaires

- ABEILLÉ, Anne et GODARD, Danièle (2022). *Grande grammaire du français*, Paris, Actes Sud.
- AUROUX, Sylvain (1994). *La révolution technologique de la grammatisation*, Mardaga.
- AUROUX, Sylvain (2007). *La question de l'origine des langues*, Paris, Presses Universitaires de France.
- AUROUX, Sylvain et MAZIÈRE, Francine (2006). « Introduction : Hyperlangues, modèles de grammatisation, réduction et autonomisation des langues », *Histoire Épistémologie Langage*, tome 28, fascicule 2, *Hyperlangues et fabriques de langues*, p. 7-17.
- AVANZI, Mathieu (2011). « La dislocation à gauche en français spontané. Étude instrumentale », *Le français moderne* 79 (2), p. 157-175.
- BALLY, Charles (1909). *Traité de stylistique française*, Librairie de l'Université & Georg & C^{ie}, Genève, 1909
- BARATIN, Marc (1989). *La naissance de la syntaxe à Rome*, Paris, Éditions de Minit.
- BLASCO, Mylène (1999). *Les Dislocations en Français contemporain. Étude syntaxique*, Paris, Champion.
- BILGER, Mireille, CAPPEAU, Paul (2004). « L'oral ou la multiplication des styles », *Langage et société*, n° 109, p. 13-30.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire (2010). *Approches de la langue parlée en français*, Paris, Ophrys.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire (2010). « Les pseudo-clivées et l'effet deux points », dans Marie-José Beguelin, Mathieu Avanzi, Gilles Corminboeuf (éd.) *La parataxe : structures, marquages et exploitations discursives*, Berne, Peter Lang.
- BURIDANT, Claude (2000). *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.
- CABREDO HOFHERR, Patricia (2004). « Les clitiques sujets du français et le paramètre du sujet nul », *Langue française*, 141, p. 99-109.
- CATELLIN, Sylvie et LOTY, Laurent « Sérendipité et indiscipline », *Hermès, La Revue*, vol. 67, no. 3, 2013, p. 32-40.
- COMBETTES, Bernard (1998). *Les constructions détachées en français*, Paris, Ophrys.
- CHEVALIER, Jean-Claude (1968). *Histoire de la syntaxe : Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*. Paris, Droz.
- COLOMBAT, Bernard (1993). *Les Figures de construction dans la syntaxe latine*, Louvain/Paris, Peeters.
- COLOMBAT, Bernard (1999). *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'Âge classique*, Grenoble, ELLUG.
- COLOMBAT, Bernard (2013). « Meigret et Priscien », dans Alessandro Garcea, Marie-Karine Lhommé, Daniel Vallat (éd.), *Polyphonia Romana. Hommages à Frédérique Biville*, 2 vol., Hildesheim, Olms (Spudasmata Band 155), 2013, p.755-768.
- DESBORDES, Françoise (1991). « L'impersonnel d'après les textes de l'Antiquité » in Maillard 1991.
- DEMOUSTIER, Adrien (2006). *Les Exercices spirituels de S. Ignace de Loyola. Lecture et pratique d'un texte*, Paris, Éditions des facultés jésuites de Paris.
- DETEY, Sylvain, DURAND, Jacques, LACKS, Bernard, LYCHE, Chantal (2010). *Les variétés du français parlé dans l'espace francophone*, Paris, Ophrys.
- DIEZ, F., (1836-1844) *Grammatik der Romanischen Sprachen*, Bonn, E. Weber, 3 vol. Traduction française par A. Brachet et G. Paris, Paris, F. Vieweg, 1874-1876.
- FOURNIER, Jean-Marie et RABY, Valérie (2008). « Comment faire une histoire de la grammaire française aujourd'hui ? », Congrès Mondial de Linguistique Française, Paris.
- FREI, Henri (1929). *La Grammaire des fautes. Introduction à la linguistique fonctionnelle*, Paris/Genève, Geuthner-Kundig.
- GOUGENHEIM, Georges (1974). *Grammaire de la langue française du XVI^e siècle*, Paris, Picard.
- HAUSMANN, Franz Josef (1980). *Louis Meigret, humaniste et linguiste*, Tübingen, Narr.

- HAUSMANN, Franz Josef (1980). *Le Traité de la grammaire française de Louis Meigret*, Tübingen, Narr.
- HIRSCHBÜLER, P. (1973). « La dislocation à gauche en français », *Le langage et l'homme*, 23, 1973, p. 19-25.
- HIRSCHBÜLER, P. (1974). « La dislocation à gauche comme construction basique du français » dans Chr. Roher et N. Ruwet, *Actes du Colloque Franco-allemand de grammaire transformationnelle*. I. 1974, Tübingen, p. 9-17.
- HIRSCHBÜLER, P. (1975). « On the sources of left-hand NPs in French », *Linguistic Inquiry*, vol. 6, 1, p. 155-165.
- KESIK, Marek (1989). *La cataphore*, Paris, PUF.
- LARSSON, Eva (1979). *La Dislocation en français. Étude de syntaxe générative*, Études romanes de Lund, 28, Gleerup.
- LIVET, Charles-Louis (1859). *La Grammaire française et les grammairiens du XVIII^e siècle*, Paris, Didier.
- MAILLARD, Michel (dir.) (1991). *L'impersonnel : mécanisme linguistique et fonctionnement littéraire*, CEDITEC, Grenoble.
- MARCELLO-NIZIA, Christiane (1997). *La Langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Nathan.
- MARCELLO-NIZIA, Christiane (1999). *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*, Paris, Ophrys.
- MARTIN, Philippe (2018). *Intonation, structure prosodique et ondes cérébrales: introduction à l'analyse prosodique*, ISTE Éditions.
- MARTIN, Philippe (2021). « Louis Meigret, de la règle des 7 syllabes aux ondes delta », dans Paganin-Naudet et Montagne (éd.), *Actualités de Louis Meigret, humaniste et linguiste*, Paris, Classiques Garnier.
- MILNER, Jean-Claude (1978). *De la syntaxe à l'interprétation : quantités, insultes, exclamations*, Paris, Seuil.
- NAYA, Emmanuel, REGUIG-NAYA, Delphine, TARRÊTE Alexandre (2009). *Montaigne, Essais*, Paris, Gallimard.
- NEVEU, Franck (1993). *Syntaxe et pensée. Les constructions appositives détachées dans certaines œuvres biographiques et autobiographiques de Jean-Paul Sartre*, Thèse pour le Doctorat soutenue le 16 juin 1993, Université de Paris IV.
- PERRAUT-SOLIVERES, Anne (2001). *Infirmières, le savoir de la nuit*, Paris, Presses Universitaires de France.
- PETER, Laurence J., HULL, Raymond (1970). *Le Principe de Peter*, Paris, Le Livre de Poche.
- RIEGEL, Martin, PELLAT, Jean-Christophe, RIOUL, René 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- RODMAN, R. (1974). « On left dislocation », *Papers in Linguistics*, 7, p. 437-466
- ROSS, J. R. (1967). *Constraints on variables in syntax*. Thèse de doctorat, MIT, Indiana University Linguistics Club.
- SABIO, Frédéric, ROUBAUD, Marie-Noëlle, PALLAUD, Berthille (2022). « Le début des phrases en français parlé », *TIPA. Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage* [en ligne], 38.
- STÉFANINI, Jean (1984¹, 1994). « Méthodes et pédagogie dans les grammaires françaises de la première moitié du XVII^e siècle », dans Jean Stéfanini, *Histoire de la grammaire*, textes réunis par Véronique Xatard, Paris, CNRS Éditions, p. 199-213.
- WEBER, Max (1919¹, 1959). *Le savant et le politique*, Paris, Plon.
- ZUMTHOR, Paul (1972¹, 2000). *Essai de poétique médiévale*, Paris, Seuil.

IV. Liste des activités les plus significatives

1. Linguistique du détachement

Mon étude sur la dislocation propose de renouveler l'approche des constructions disloquées en les abordant en diachronie et sur un corpus littéraire antérieur à la période classique. L'analyse littéraire de ces constructions, trop souvent enfermée dans des problématiques d'expressivité et d'oralisation, s'en trouve également renouvelée. Cela a permis aussi d'engager une réflexion sur la représentation de l'oral dans les textes littéraires et dans les grammaires.

Publications :

(2005) *La dislocation du XII^e au XVII^e siècle. Histoire d'un procédé de style*, Paris, H. Champion. 285 p.

(2010) « Emphase et dislocation », dans Olivier Pedeflous et Mathilde Levesque (éd.), *L'Emphase : copia ou brevitatis (XVI^e-XVII^e siècles)*, (Actes de la journée d'étude organisée le samedi 28 mars 2009, Paris IV), Paris, PUPS, p. 37-48.

(2010) « Les relatives sans antécédent, relatives ou corrélatives », dans Mathieu Avanzi, Marie-Josée Béguelin, Marc Bonhomme et Gilles Corminboeuf (éd.) *La parataxe. vol. 2 : Structures, marquages et exploitation discursive*, (Actes du 1^{er} colloque de Macro-syntaxe, Neuchâtel, février 2007), Berne, Peter Lang, p. 241-255.

2. Histoire du conditionnel

L'histoire du conditionnel prend en charge l'histoire de la forme (morphologie et syntaxe) et l'histoire de la terminologie. Cette histoire permet de suivre l'histoire du discours grammatical sur les modes, les relations avec le latin (description grammaticale, traductions). L'enquête articule l'histoire de la grammaire et l'histoire de la langue (histoire des exemples).

Publications :

Inédit : *Une histoire du conditionnel XVI^e-XVIII^e siècles* (330p.)

(2012) « Le conditionnel dans les grammaires du français », dans Jacques Bres, Sophie Azzopardi et Sophie Sarrazin (dir.) *Ultériorité dans le passé et valeurs modales, Faits de langue*, n°40.

(2012) « Les formes en *-rais* et le conditionnel. Histoire de la langue et histoire des grammaires », dans Bernard Colombat, Jean-Marie Fournier, Valérie Raby (éd.), *Vers une*

histoire générale de la grammaire française? Matériaux et perspectives, (Actes du colloque de la SHESL, Paris, 27-29 janvier 2011), Paris, H. Champion, p. 617-630.

3. Laurent Chiflet

Le travail d'édition critique sur la grammaire de Laurent Chiflet a été l'occasion d'approfondir les problématiques relatives à la diffusion du français en France et hors de France (notamment dans les Pays-Bas espagnols) : méthode d'enseignement (langue maternelle vs langue étrangère), fonctionnalités du livre comme support de la transmission des savoirs.

Publications :

(2014) « Le bel ordre de Laurent Chiflet », dans Julie Lefebvre, Jacqueline Léon, Christian Puech (éd.), *Colloque SHESL-HTL 2013. Écriture(s) et représentations du langage et des langues*, Dossiers HEL, 9 [En ligne : <https://shesl.org/index.php/dossier9-ecritures-et-representations/>].

(2018) « Les Flandricismes. Histoire de la grammaire et histoire de la langue » co-auteur Michel Berré, dans B. Colombat, B. Combettes Valérie Raby et G. Siouffi, *Histoire des langues et histoire des représentations linguistiques*, Actes du colloque SHESL, SIDF 2016, Paris, Champion, p. 501-518.

(2020) « L'exercice. Spiritualité et pédagogie jésuite », *L'exercice dans l'histoire de l'enseignement des langues* (colloque de la SIHFLES, Mons 2018), *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*. [en ligne : <https://journals.openedition.org/dhfles/6722>].

(2021) *Laurent Chiflet. Essay d'une parfaite grammaire de la langue française*, Paris, Classiques Garnier, (Grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e s., 3), 525 p.

4. Louis Meigret

Mon travail sur Louis Meigret est une proposition de relecture de l'œuvre de Louis Meigret. Concernant son œuvre majeure, j'ai travaillé sur des chapitres peu documentés (ponctuation, prosodie) et encouragé une lecture pragmatique du texte. J'ai aussi à cœur de faire redécouvrir ses traductions (comme témoignage pertinent sur la langue de la renaissance, mais aussi comme partie intégrante de son projet linguistique).

Publications :

(2009) « Grammaire et prosodie dans la grammaire de Louis Meigret », dans Daniel Roulland (éd.), *Grammaire et prosodie*, (Actes du colloque du CERLICO *Grammaire et prosodie*, Rennes 30 et 31 mai 2008), Presses Universitaires de Rennes, pp. 39-57.

(2018) « Ponctuer en 1550. L'exemple de Louis Meigret », dans Stéphane Bikialo et Julien Rault (dir.) *Imaginaires de la ponctuation*, LINX n°75. [En ligne: <https://journals.openedition.org/linx/1858>]

(2021) *Actualités de Louis Meigret, humaniste et linguiste*, (co-dirigé avec V. Montagne), Paris, Classiques Garnier, 383 p.

(en préparation) *Les traductions de Louis Meigret. Une contribution à l'humanisme français*, numéro thématique pour la revue *Réforme Humanisme Renaissance*.

5. La langue des grammairiens

Les grammaires sont des textes qui méritent d'être étudiés comme tels. Les pratiques linguistiques des grammairiens sont pertinentes comme témoignages de l'usage. Le travail d'écriture est parfois solidaire du projet linguistique de l'auteur (Meigret, Ramus).

Publications :

(2013) « L'architecte, figure du grammairien ? », dans Geneviève Salvan (dir.) *Figures et contexte(s), Le discours et la langue* 4.2, pp. 27-37.

(2014) « La langue des grammairiens est-elle une langue exemplaire ? », dans Wendy Ayres-Bennett et Thomas Rainsford (dir.), *L'Histoire du français. États des lieux et perspectives*, Paris, Garnier.

(2017) « Grammairiens, linguistes, grammatistes. Une question de style », dans Richard Faure, Arnaud Zucker, Sylvie Mellet (éd.), *Poétique de la syntaxe, rythmique de la prose. Hommages à Michèle Biraud*, ADRA, Paris, De Boccard, pp. 111-115.

V. Animation d'activités scientifiques et encadrement

1. Organisation d'événements

- 19 juin 2012 : 11^e Journée d'études sur les grammaires françaises de l'âge classique. « Morphologie, syntaxe, rhétorique : la figure et les figures dans les grammaires du français ».
- avril 2018 Colloque international « Actualités de Louis Meigret, humaniste et linguiste » (Nice)
- 20 novembre 2020 : Journée d'étude « Nouvelles textualités » (BCL, Lycée Honoré d'Estienne d'Orves) (événement annulé)
- 5 mai 2022 : Journée d'études « Humanités numériques au lycée » (Lycée Honoré d'Estienne d'Orves)

2. Encadrement

2019-2022. Encadrement d'une équipe de lycéens qui a travaillé sur un texte de Louis Meigret, *Le menteur* (1548).

Le travail s'est déroulé sous la forme de petits séminaires dont la périodicité a été contrariée par les problèmes d'emploi du temps et par l'épidémie. Certaines séances se sont effectuées à distance. L'encadrement a consisté à aider les élèves à mettre en place des protocoles de recherche, à poser des hypothèses. Des séances de travail ont également été organisées avec un maître de conférence de l'université de Nice.

Le travail des élèves (transcription, notice) est disponible sur le site Louis Meigret. https://meigret.j2p.fr/?page_id=647

Un bilan fera l'objet d'un article rédigé collectivement (« Meigret dans tout son ECLA », co-auteurs Collectif HEO, dans C. Pagani-Naudet (dir.), *Postérité et actualité de Louis Meigret traducteur*, RHR décembre 2024).

VI. projets, perspectives de recherche

1. Ordre des mots

Dans le cadre de ma collaboration avec l'équipe à laquelle je suis rattachée à Nice (BCL, équipe « Pragmatique des textes et des discours »), je suis invitée à réfléchir sur l'ordre des mots.

Je présenterai une intervention intitulée « norme et ordre des mots ».

Plus largement, ce nouvel axe d'étude proposé par l'équipe me permettra de reprendre mon travail sur les phénomènes de détachement avec reprise pronominale et d'actualiser certaines recherches. Mon travail portera également sur la manière dont les grammaires abordent l'ordre des mots (vocabulaire des figures, hyperbate, prolepse, problématiques de l'écart, ou d'expressivité).

Ce sera enfin l'occasion de revenir sur la problématique norme et variation et sur les représentations de l'oral dans les grammaires. .

2. Histoire du conditionnel

Je souhaiterais approfondir l'enquête menée sur les exemples dans les grammaires (traductions figées ou productions authentiques) en élargissant la recherche à un corpus plus diversifié. Il s'agirait de suivre plus précisément l'usage des locutions introduisant l'optatif.

Je souhaiterais aussi mieux mettre en rapport l'histoire des usages du conditionnel avec les pratiques de traduction, et donc mieux cerner l'influence du latin.

J'envisage également de revenir sur les rapports entre grammaticalisation et grammatisation des futurs. C'est un point que j'ai abordé dans l'inédit, repris plus récemment à l'occasion du colloque SHESL 2023, et qui mérite un approfondissement supplémentaire.

3. Louis Meigret

Autour de Louis Meigret, j'ai plusieurs projets à court et moyen terme, dont j'envisage la réalisation à titre individuel mais surtout dans le cadre d'un travail collectif :

- Finalisation du projet de publication *RHR* sur les traductions de Louis Meigret. La rédaction de l'article sur la traduction du *Menteur* par Bretin sera l'occasion de réfléchir à la constitution d'un corpus de traductions.

- Organisation d'un colloque permettant aux personnes impliquées dans le projet sur les traductions et la base de se rencontrer et de discuter des besoins relatifs à l'outillage de la base. Cette rencontre était prévue en 2020 (parallèlement à la journée d'étude au lycée) mais a été annulée.
- Finaliser la Base Louis Meigret et la rendre fonctionnelle.

4. Édition critique de la *Grammaire sur un plan nouveau* de Claude Buffier (1709)

Ce travail d'édition s'inscrit dans la continuité du travail effectué pour la base Garnier (Grammaires du XVIII^e siècle).

Buffier est en outre celui dont la grammaire a remplacé celle de Chiflet dans les collèges jésuites, et qui en a fait une sévère critique.

5. Histoire de la grammaire et de son enseignement

Je souhaiterais approfondir la réflexion amorcée sur la tradition grammaticale et les liens entre la grammaire dite scolaire et la linguistique. Dans le prolongement du travail de Chervel, il s'agirait d'aborder notamment la question qu'il pose sans la traiter : « La grammaire scolaire est-elle le noyau, le vivier, le berceau, le terreau à partir duquel s'installe ou sur lequel se construit une réflexion grammaticale sophistiquée ? » (2012).

Aborder cette question est aussi une manière de réfléchir à la manière d'enseigner la grammaire dans le secondaire, et surtout à la finalité d'un tel enseignement.